

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 24 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Gravette, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Thierry BERTRAND, Denis BUVAT, Céline BRUNIERA, Nathalie CAMI, Nicole DEDEBAT, Serge DEUILHE, Caroline FERRER, Patricia GOUPIL, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Corinne LAYE, Annie LE PAPE, Catherine LOUIT, Jean-Pierre MICHAS, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Laurent POMERY, Nicolas REY-BETHBEDER, Laurence ROUSSEL, Simon SANCHEZ, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA.

**Procurations :** Monsieur Pascal VALIERE à Monsieur Thierry ANDRAU, Madame Monique D'OLIVEIRA à Monsieur Serge DEUILHE, Madame Carole GAUDEZ à Madame Céline BRUNIERA.

**Monsieur Denis BUVAT** est élu secrétaire de séance.

### **VALIDATION DES PROCES VERBAUX EN DATE DU 22 NOVEMBRE ET 13 DECEMBRE 2021**

#### **Vote du procès-verbal en date du 22 novembre 2021**

**Monsieur Thierry BERTRAND :** une question sur le fait que les trois questions posées à huis clos n'apparaissent pas sur le procès-verbal.

**Monsieur le Maire :** elles n'apparaissent pas car elles ont été posées et répondues à huis clos, c'est-à-dire en séance privée, effectivement.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** seulement en faisant quelques recherches, je trouve une jurisprudence qui fait état que toutes les questions posées lors du Conseil Municipal, en séance publique et à huis clos doivent apparaître sur le procès-verbal.

**Monsieur le Maire :** nous ferons donc apparaître les questions sur le procès-verbal ; mes services vérifieront ce point et bien sûr que si elles doivent apparaître nous modifierons le procès-verbal, sans aucun problème.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** nous voterons contre, car nous n'avons pas les éléments.

**Monsieur le Maire :** vous n'avez pas les éléments ?

**Monsieur Thierry BERTRAND :** les trois questions que l'on a posées, deux concernant notre groupe n'apparaissent pas dans le procès-verbal, donc celui-ci n'est pas légitime pour être voté dans l'état.

**Monsieur le Maire :** ce que je viens de vous dire justement Monsieur BERTRAND, nous allons intégrer votre remarque au procès-verbal et si effectivement c'est dans la réglementation, bien évidemment que ces questions seront rajoutées dans ce procès-verbal, suite à votre remarque, comme on le fait habituellement avec les corrections de chacun peuvent amener autour de la table lors de la validation du procès-verbal. On le vote donc ce soir avec les corrections que vous avez mentionnées.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** si vous dites que l'on vote le procès-verbal avec les questions, il faut le faire ce soir afin que l'on puisse voter un procès-verbal en conformité.

**Monsieur le Maire :** je vous dis que l'on va rajouter les questions si réglementairement c'est possible.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** oui, mais vous dites si.

**Monsieur le Maire :** vous maintenez donc votre vote contre ?

**Monsieur Thierry BERTRAND** : oui.

**Monsieur le Maire** : c'est noté.

Le procès-verbal du 22 novembre a été validé à la majorité (contre : Madame et Messieurs Laurent POMERY, Thierry BERTRAND et Annie LE PAPE).

### **Vote du procès-verbal en date du 13 décembre 2021**

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : bonjour à tous et à toutes, concernant le 13 décembre, il y a des remarques générales et je rentrerai un peu dans le détail tout à l'heure. D'abord notre groupe regrette que les enregistrements des Conseils Municipaux soient souvent de très mauvaise qualité, les citoyens et en particulier pour ce dernier conseil ont eu dû mal à suivre le conseil. Nous demandons encore une fois un système d'enregistrement de meilleure qualité, ainsi qu'une vidéotransmission. Cette amélioration permettrait à nos employés municipaux, dont il faut souligner leur professionnalisme et le mérite de bien faire les comptes-rendus. Sur le fond, on reviendra après sur le détail, ce procès-verbal est incomplet, ces deux signes prouvent que la démocratie se porte mal à Saint-Lys, d'ailleurs nous avons déjà écrit dans ce sens à Madame la Sous-Préfète, la convocation du 13 décembre était litigieuse, on a eu un huis-clos le 22 novembre, il nous a fallu presque deux ans pour que nous ayons la permission d'accéder au réseau social Facebook de la mairie, vous avez-vous-même un dialogue compliqué avec les commerçants à cause d'une plainte qui viole la vie privée et la liberté d'expression. Tout cela donne une image négative de Saint-Lys où certains ont la crainte de s'exprimer librement et se sentent presque espionnés. Sur le détail, si nous prenons à la page 1 et 2, il manque tout le début : les remarques justement que j'avais faites sur le fait qu'il n'y avait pas déjà de procès-verbal du Conseil Municipal précédent et donc je vous avais demandé également ce qu'il en était, puisque vous deviez m'apporter une réponse par rapport au réseau social Facebook. Vous m'aviez donc répondu que ce n'était pas finalisé : toute cette partie-là d'échanges manque, mais ceci ces derniers existent puisque nous faisons nous-mêmes un compte-rendu et que Monsieur Pascal VALIERE puisque j'ai comparé les deux, fait finalement un bon travail et on pourrait donc se servir de son compte-rendu pour rétablir ce passage qui manque et de même que dans la délibération relative aux finances locales, Monsieur ANDRAU et moi-même qui demandaient quelques précisions, après il manque juste à la page 29 quelques mots ce procès-verbal correspond à ce qu'il s'est passé. Est-ce que c'est possible ?

**Monsieur le Maire** : vous avez terminé ?

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : oui.

**Monsieur le Maire** : merci Monsieur REY-BETHBEDER, comme vous je déplore la qualité de l'enregistrement, elle devrait être meilleure ce soir, nos services comme vous l'avez souligné, se sont mobilisés avec beaucoup de professionnalisme pour que la retransmission puisse être effectivement correcte. Merci à eux, je pense que nous ne devrions pas avoir de souci là-dessus ; quant à la vidéo, nous avons déjà échangé là-dessus, nous n'en voyons pas l'intérêt à Saint-Lys, je pense que la retransmission audio suffit pour le moment. Je ne reviendrai pas sur vos remarques qui n'engagent que vous et ensuite quant au procès-verbal, je crois que nous avons toujours pris en compte vos remarques, je ne vois pas d'objection à le faire à chaque fois, si Monsieur VALIERE effectivement a constaté qu'il manquait des échanges, plutôt que d'attendre la séance du conseil, vous auriez pu nous le transmettre avant et on l'aurait intégré. Ça se passe encore une fois de cette façon et c'est dommage, vraiment je trouve cela dommage, de dire en séance ce n'est pas fait, c'est mal fait etc. J'en prends note ; aujourd'hui je veux bien intégrer les remarques de Pascal VALIERE dans le procès-verbal, si vous nous les aviez transmises par mail on aurait pu les inclure et on aurait passé deux minutes à valider ce procès-verbal alors que là on discute 5 minutes et je ne comprends pas trop

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

*l'enjeu de votre intervention, si ce n'est effectivement de dire que le travail encore est mal fait. Donc allez-y Monsieur REY-BETHBEDER et voyons comment peut-on intégrer les remarques, comme nous l'avons toujours fait chaque fois que vous êtes intervenu sur un procès-verbal de Conseil Municipal.*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** *ce que je vous propose c'est que j'enverrai ces remarques rapidement afin que les services municipaux puissent les intégrer rapidement. On l'a déjà fait pourtant car les services municipaux s'étaient rapprochés de moi, dans le passé pour faire ce complément. Cela n'a pas été fait, c'est dommage.*

**Monsieur le Maire :** *vous savez les échanges c'est toujours dans un sens et dans l'autre ; si vous aviez noté des choses aujourd'hui on va repousser le vote de ce procès-verbal, puisqu'on ne peut pas le valider sans avoir les textes. On aurait pu tout simplement éviter cette situation, c'est ce que je vous dis ; après pour le reste on ne va pas y passer des heures parce que je pense que pour les affaires municipales cela n'a pas grand intérêt. Par contre on prendra bien en compte vos remarques, c'est fondamental et nécessaire.*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** *et on pourra le refaire s'il y a des manques on s'y prêtera avec plaisir et on gagnera tous du temps.*

**Monsieur le Maire :** *mais oui et vous auriez pu le faire sans que l'on ait ce débat ce soir en Conseil Municipal qui ne sert strictement à rien. Je vous remercie tout de même de votre intervention. On reporte donc la validation de ce procès-verbal, il n'y a aucun problème et il sera représenté avec les modifications que vous nous aurez gentiment apportées, de manière constructive et positive pour notre commune.*

Le procès-verbal du 13 décembre a été reporté au prochain Conseil Municipal, afin de le compléter, suite à la demande de Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER.

## DELIBERATIONS

### **22 x 01 - Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement rénovation et extension du COSEC**

Afin de donner plus de lisibilité au projet et dans un souci de transparence, l'AP / CP des travaux de rénovation et d'extension du COSEC est modifiée par rapport aux précédentes et fait apparaître **un report des crédits de paiement non utilisés de 2021 sur les crédits de paiement 2022 à hauteur de 281 937,39 €.**

Le Conseil Municipal accepte l'actualisation de l'AP / CP, ci-dessous :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2020 (réalisé)	Crédits de paiement 2021 (estimé)	Crédits de paiement 2022 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
Travaux de rénovation et d'extension du COSEC (opération n°150 « Rénovation et extension du COSEC »)	2 199 000 €	1 007 504,85 €	909 557,76 €	281 937,39 €	2 199 000 €

*Les montants sont TTC*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** *juste une question rapide sur le COSEC, c'est un report de crédits car il y a du retard dans les travaux ? On a pris un peu de retard par rapport à l'échéance qui était prévue ?*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

**Monsieur Christophe SOLOMIAC** : bonsoir, effectivement il y a eu un peu de retard par rapport au planning initial ; ces retards sont dus principalement à la situation sanitaire qui ne permet pas à tous les chantiers du bâtiment d'être d'une efficacité totale et également des retards de livraison. Aujourd'hui, on part sur une livraison en juin 2022.

**Monsieur le Maire** : il convient effectivement de modifier la procédure pour pouvoir payer les entreprises en temps et en heure.

Rapporteur : Monsieur Denis PERY

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**22 x 02 - Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement rénovation et extension des tribunes du stade**

Afin de donner plus de lisibilité au projet et dans un souci de transparence, l'AP / CP de la rénovation et extension des tribunes du stade est modifiée par rapport aux précédentes et fait apparaître **un report des crédits de paiement non utilisés de 2021 sur les crédits de paiement 2022 à hauteur de 177 105,39 €.**

Le coût total prévisionnel à ce jour s'établit de la manière suivante :

**Coût total prévisionnel de la rénovation et de l'extension des tribunes du**

<b>Dépenses</b>	<b>1 490 711 €</b>
Montant Prévisionnel opération n°46 (maîtrise d'œuvre, mission SPS, études géotechnique, travaux raccordement, démolition, mobilier, tunnel d'accès...)	290 711 €
Montant Prévisionnel opération n°149 (marché de travaux)	1 200 000 €
<b>Recettes</b>	<b>1 490 711 €</b>
Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne	248 313 €
Subvention de la Région	162 763 €
Emprunt	800 000 €
FCTVA	244 536 €
Fonds propres	35 099 €

Le Conseil Municipal accepte l'actualisation de l'AP / CP suivante :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2019 (réalisé)	Crédits de paiement 2020 (réalisé)	Crédits de paiement 2021 (estimé)	Crédits de paiement 2022 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
Rénovation et extension des tribunes du stade (opération 149)	1 200 000 €	61 375,35 €	845 184,04 €	116 335,22 €	177 105,39 €	1 200 000 €

Les montants sont TTC

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : j'ai deux questions, la première, quand les travaux seront finalisés ?

**Monsieur Christophe SOLOMIAC** : les travaux ont été réceptionnés et finalisés, il reste quelques réserves sur des lots des entreprises, mais qui devraient être levés dans les semaines qui arrivent ; ces montants sont en fait des soldes d'opération. Les entreprises n'ont pas tout à fait encore levé leur réserve, donc les factures ne sont pas complètement payées.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : ma seconde question, on a suivi le dossier, les premières études sont passées à un coût total de 800 000 euros à 1 200 000 euros. Est-ce que c'est dû seulement à la crise sanitaire et le fait que l'on ait trouvé de l'amiante ou est-ce qu'il y a d'autres raisons ?

**Monsieur Christophe SOLOMIAC** : la raison principale et je crois qu'on l'avait expliquée en son temps, au moment de la démolition nous avons découvert de l'amiante qui n'avait pas été identifiée avant et forcément il a fallu adapter le projet en fonction de ces éléments-là ; ceci a été expliqué il y a 2 ou 3 ans.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : oui et d'ailleurs je l'ai précisé, j'ai dit au-delà de la crise sanitaire et le fait que l'on ait trouvé de l'amiante, est ce qu'il y avait d'autres raisons qui expliquent l'augmentation des coûts ; ce sont juste ces deux faits-là qui expliquent l'explosion de ce budget ou pas ? C'est la question que j'avais posée et vous n'avez pas vraiment répondu.

**Monsieur Christophe SOLOMIAC** : il n'y a pas de coût supplémentaire, en dehors de ces éléments-là.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : si par exemple, je pense que c'était inclus dans l'opération, mais le vol du tunnel que l'on a dû racheter est-ce que c'est inclus dans l'opération, est-ce qu'il y a eu d'autres choses ou pas ?

**Monsieur Christophe SOLOMIAC** : le vol du tunnel c'est un fait, mais le tunnel qui aurait pu être remis n'était plus aux normes, donc on aurait quand même eu ce surcoût.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : je suis très surpris par la réponse de Monsieur SOLOMIAC à la première question de Monsieur REY-BETHBEDER. J'ai eu l'occasion pas plus tard qu'hier de me rendre au stade de rugby de Saint-Lys et c'est avec surprise quand même que j'ai pu voir des malfaçons qui étaient assez nombreuses sur cette réalisation. Je vous invite tous ici à vous rendre au stade de rugby et d'ailleurs Monsieur le Maire peut-être que vous devriez faire une commission ad hoc avec les représentants des différents groupes d'élus et que l'on se rende sur ce stade pour voir ce qui se passe. Peut-être que vous ne l'avez pas vu Monsieur SOLOMIAC, mais il y a du crépi qui saute, un peu partout ; il y a le toit terrasse du vestiaire qui garde l'eau, cela fait plus d'une semaine au moins qu'il n'a pas plu et vous avez 3 à 4 cm d'eau sur le toit terrasse, je pense que ce n'est pas acceptable, notamment cela va forcément provoquer par la suite des dégradations. Vous avez, ça vous le savez, les portes des vestiaires qui ont été habillées d'une partie vitrée translucide, il a fallu que vous interveniez parce que ça fait quand même des problèmes d'intimité notamment quand les filles allaient à la douche. Je pense que cela aurait pu être pensé bien avant, bien amont. Vous avez les sièges qui sont destinés à recevoir les handicapés, puisqu'ils ne peuvent pas monter sur les tribunes. Ces sièges d'une part sont à hauteur quand on est assis dessus pour avoir testé vous êtes à hauteur visuel de la main courante, c'est-à-dire que vous voyez le match avec une main courante devant vous. Je ne sais pas si vous l'avez testé, mais tout le monde ne mesure pas votre taille. Deuxièmement les poteaux qui servent à maintenir la main courante de sécurité des tribunes sont pris sur le mur de front de la tribune et d'ailleurs quand vous êtes assis sur les sièges non seulement vous ne voyez pas le match par rapport à la main courante, mais en plus vous avez un poteau au niveau de la colonne vertébrale. Est-ce que c'est acceptable ? Non ça ne l'est pas. Quand vous montez aux tribunes, il y a des marches qui sont relativement raides, les monter ça va, mais les descendre quand vous avez une personne qui a une mobilité délicate va se trouver en difficultés, parce qu'il n'y a même pas une rampe pour pouvoir s'appuyer. Je pense que si on continue à chercher on va trouver d'autres malfaçons et je trouve donc cela inacceptable pour un projet qui à l'origine partait à 800 000 euros, qui aujourd'hui est à 1 200 000 euros, qui devait être inauguré en décembre 2019 et

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

dont on n'a toujours pas d'inauguration et qui a été mis en service, notamment les tribunes au mois de novembre. Donc c'est inacceptable.

**Monsieur le Maire** : heureusement Monsieur BERTRAND que le club de rugby est satisfait des équipements qui ont été mis à leur disposition ; après Monsieur SOLOMIAC, vous l'a dit il y a des réserves qui sont en cours, vous avez parlé du crépi, oui il y a un dossier qui est en cours et qui est dans les mains des personnes qui doivent le traiter. Je crois que oui on peut toujours avoir ce type de discours, qui est récurrent chez vous, je l'ai noté, vous n'avez pas travaillé, vous ne savez pas travailler, les malfaçons etc. Je crois qu'il y a des choses qui sont en cours de résolution, peut-être que Monsieur SOLOMIAC peut nous apporter des précisions, il n'y a pas de problème là-dessus, je n'ai pas d'inquiétude particulière sur ce dossier. Ce sont des dossiers importants qui sont suivis par nos services, qui sont compétents en la matière. Je rappellerai encore une fois que nous élus nous ne sommes pas des techniciens, nous sommes là au pilotage des opérations et que l'on s'appuie sur la compétence des services et quand on a ces propos-là Monsieur BERTRAND, vous remettez en cause la compétence de nos services.

**Monsieur Christophe SOLOMIAC** : j'irai même un peu au-delà on remet même en cause la compétence des bureaux d'études, de la maîtrise d'œuvre qui ont fait un établissement qui est conforme puisque celui-ci a pu ouvrir, donc la commission de sécurité a validé les points techniques de sécurité, donc cela veut dire que vous, vous vous considérez au-dessus de ces gens-là, tant mieux, moi je me mets derrière eux et je leur fait confiance justement par rapport à leur compétence.

**Monsieur le Maire** : ensuite qu'il y ait quelques points à régler cela me paraît évident maintenant loin du tableau très noir que vous avez décrit.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : comme à votre habitude, vous ne répondez pas, c'est une façon que l'on connaît maintenant la rengaine que vous utilisez et on ne travaille pas, l'équipe municipale fait mal son travail et vous mettez en doute la capacité des agents municipaux, maintenant vous parlez du bureau d'études ; oui les bureaux d'études font des idioties comme les autres, bien sûr !

**Monsieur Christophe SOLOMIAC** : vous n'en faites pas vous ?

**Monsieur Thierry BERTRAND** : mais si j'en fais, mais quand j'en fais je le reconnais. Là je vous propose avec les gens du rugby et d'autres personnes si vous voulez on va sur le terrain, quand vous voulez on prend rendez-vous et on regarde les différents points que je viens de vous citer.

**Monsieur le Maire** : alors Monsieur BERTRAND je vais mettre un terme à cette conversation qui n'est absolument pas à l'ordre du jour de la délibération, puisque l'on délibère sur une AP CP ; je remets le cadre qui doit être dans un Conseil Municipal. Si le club de rugby n'est pas satisfait et j'ai rencontré récemment les dirigeants qui ne m'ont pas fait part de tous ces problèmes-là, je les invite à prendre rendez-vous avec vous et à faire remonter en réunion ces problématiques-là si elles existent. Maintenant revenons à l'ordre du jour et donc l'AP CP des tribunes de rugby, est-ce qu'il y a des questions concernant celle-ci et le montage financier ? Non pas d'autres questions ? Je vous remercie.

Rapporteur : Monsieur Denis PERY

Pour : 26

Contre : 3 (Madame et Messieurs Laurent POMERY, Thierry BERTRAND et Annie LE PAPE)

Abstention : 0

## **22 x 03 - Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel**

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur Saint-Lys donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public (RODP), conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

Dé plus, l'occupation provisoire de ce même domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel donne également lieu au paiement d'une RODP conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015.

L'article R2333-114 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que : « la redevance dûe chaque année à une commune pour l'occupation de son domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, ainsi que par les canalisations particulières de gaz, est fixée par le Conseil Municipal dans la limite du plafond suivant :  $PR = (0,035 \times L) + 100$  euros. »

(PR est le plafond de redevance dûe par l'occupant du domaine, L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètres et 100 euros représente un terme fixe).

L'article R2333-114-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que : « la redevance dûe chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le Conseil Municipal dans la limite du plafond suivant :  $PR' = 0,35 \times L$ . »

(PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance dûe, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine et L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est dûe).

Le Conseil Municipal fixe les deux redevances d'occupation du domaine public énoncées ci-dessus dans la limite des plafonds indiqués.

#### **Aucun commentaire relatif à cette délibération**

Rapporteur : Monsieur Denis PERY

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

#### **22 x 04 - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'US Canton de Rugby**

Les subventions attribuées aux associations qui sont supérieures à 1 000 € doivent faire l'objet d'une convention spécifique dite d'objectifs et de moyens, conformément à la charte d'engagements réciproques entre la municipalité de Saint Lys et les associations de la commune créée dans le cadre du Conseil Local de Développement de la Vie Associative (CLDVA).

Le coût total éligible du projet sur l'année 2022 est évalué à un montant prévisionnel de **11 700 €** qui sera à affiner en fonction des éléments et demandes communiqués par l'association.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, dont la durée est d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, renouvelable sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans.

Pour les années suivantes, le montant sera notifié chaque année après le vote du budget.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : vous nous mettez en délibération cette subvention que la commune accorde à l'Us Canton Rugby ; je suis assez surpris car on n'a aucun élément quantitatif ni qualitatif sur les objectifs qui devraient être dans cette convention, vous nous l'annoncez dans le titre, mais je ne les

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

7/38

retrouve pas. Je voudrais savoir combien il y a de licenciés dans ce club, quelles sont les différentes équipes existantes, est-ce qu'il y a une école de rugby, est-ce qu'il y a une équipe féminine ? On sait en plus qu'il y a des enfants qui ont un certain niveau avec des communes voisines, pour d'autres c'est avec des communes de l'ancien canton de Saint-Lys. Je pense qu'en tant que conseiller municipal ayant à voter une subvention de 11 700 euros, il est quand même tout à fait normal que l'on ait un peu plus d'informations que ce que vous nous mettez là.

**Monsieur le Maire :** Monsieur BERTRAND, c'est le renouvellement de la convention pour pouvoir bénéficier de la subvention. Les éléments que vous mentionnez, pour moi, n'ont pas à faire parties de celle-ci, c'est ce qui permet dans les règles de la Collectivité pour des associations qui ont plus de 1 000 euros de subvention on passe une convention, on sait ce que propose le club de rugby sur la commune, on sait tout ce qu'ils font. Là on est en train de délibérer sur une convention qui va nous permettre de leur verser une subvention d'un montant supérieur à 1 000 euros. Maintenant vous souhaitez que l'on baisse la subvention pour le rugby, on en parle, c'est vrai que cela peut être une option aussi. Là il s'agit d'un document administratif qui nous permet ensuite lorsque nous ferons le vote du budget et l'attribution des subventions aux associations, où là on pourra discuter sur les montants par rapport à ce qu'ils apportent etc., mais pour moi on est sur une convention qui permet de leur verser la subvention. Ensuite, le nombre de clubs, de licenciés etc. on ne le met pas dans une convention, d'autant plus que là on la passe pour 4 ans et comme elle est uniquement dans le but de leur verser la subvention on reverra le montant de celle-ci chaque année, voilà l'objet de la délibération. Je pense que votre demande par rapport à l'objet de la délibération est hors sujet.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** je n'ai pas la même lecture que vous, car il suffit de lire le titre « convention d'objectifs et de moyens » : où sont les objectifs ? Où sont les moyens ? Tout simplement. Vous êtes en train de nous dire que l'on vote simplement une convention pour une subvention de 11 700 euros, voilà comme ça. Mais il y a peut-être des gens qui sont des associations qui se posent la question pourquoi l'Us Canton de Saint-Lys a 11 700 euros, pourquoi pas plus ? Pourquoi pas moins ? Quant au fait de me dire et de nous faire croire que je veux faire baisser la subvention du rugby, ayant moi-même fait partie de ce club, bien évidemment je n'ai aucune envie que le club ait une baisse de sa subvention ; pour autant en tant que conseiller municipal, il me semble que l'on doit avoir les éléments qui nous permettent de décider en toute connaissance de cause, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

**Monsieur le Maire :** ce n'est pas l'objet du débat de ce soir.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** ce n'est jamais l'objet avec vous !

**Monsieur le Maire :** Monsieur BERTRAND je vous explique que ce que vous demandez là ce n'est pas dans l'objet de la délibération.

**Madame Catherine LOUIT :** pour revenir à ce que vous disiez, la convention est jointe au document, donc vous avez les objectifs. Par rapport au montant, ce qui est précisé dans le document, c'est que l'on peut éventuellement verser la somme qui est inscrite-là qui sera elle par contre validée lorsque l'on votera les subventions aux associations. A ce moment-là s'il y a des précisions que vous voulez savoir par rapport au choix de cette somme-là, comme c'est le cas pour les autres associations non conventionnées pour lesquelles on explique pourquoi les sommes sont de tel montant, comment cela a été évalué et les raisons pour lesquelles on attribue telle somme, c'est là qu'il faudra discuter, là aujourd'hui on ne discute pas la somme puisqu'elle n'est pas votée, on n'a pas voté le budget. On vous dit simplement que c'est à minima cette somme-là, mais ce ne sera pas forcément celle de cette année, c'est précisé dans le document que l'on vous soumet ce soir. La somme elle-même n'est pas arrêtée, ce n'est pas ce soir que l'on fixe le montant des subventions aux associations, qui est lié lui en effet aux nombres d'adhérents, à d'autres critères pour lesquels vous pourrez éventuellement demander des précisions lors du vote de ces subventions ; ce n'est pas l'objet de cette convention. Les objectifs par contre, ce que fait le club de

rugby, sont définis et écrits dans la convention que vous avez en annexe, ce qu'ils font comme action, ce qu'ils font, c'est dans l'annexe.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : je veux bien et on va lire l'annexe, si vous voulez bien et vous allez me trouver des objectifs. Allez-y, lisez-là ! Vous les trouvez les objectifs ?

**Monsieur le Maire** : Monsieur BERTRAND, un peu de calme, je crois que les objectifs d'un club de rugby sont d'offrir une école de rugby, des choses pour nos enfants et ensuite de monter des équipes pour faire des tournois etc. comme n'importe quel club sportif. Je crois aujourd'hui dans une commune les clubs de foot, de rugby, de judo, les clubs importants, sont subventionnés de façon à ce qu'ils puissent fonctionner, Madame LOUIT vous l'a dit les critères sont posés et je crois que l'objectif d'un club de rugby est plutôt clair, c'est de proposer des activités aux jeunes ; si vous voulez je n'explique pas la polémique, là, qui est en train de naître pour un sujet qui finalement nous permet de verser une subvention au club de rugby, je m'interroge.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : vous avez raison de vous interroger, parce qu'effectivement ce n'est pas clair, c'est normal que l'on s'interroge et moi également je m'interroge. Si je comprends bien avec ce que vous dites là et ça peut durer longtemps et on ne s'en sortira pas c'est qu'aujourd'hui on a une convention où on parle d'une somme de 11 700 euros, mais il se peut très bien que le club ait 0 ou 20 000 euros, en fonction des critères qui seront définis par la suite ; ça je le comprends.

**Monsieur le Maire** : oui nous porterons au Conseil Municipal je pense une subvention de 0 euros au rugby.

**Madame Catherine LOUIT** : peut-être que ce n'est pas clair, je ne sais pas, mais à ce moment-là il faudra regarder, mais c'est marqué que l'objet de cette association est de promouvoir la gestion, l'animation, l'enseignement et la compétition du rugby dans le respect des statuts. Pour ce faire, l'association s'engage à partager l'occupation du complexe de rugby mis à disposition par la commune de SAINT-LYS avec le SLOO et les établissements scolaires, à participer au suivi de gros travaux d'aménagement d'infrastructures sportives ou d'installation de nouveaux équipements destinés à la pratique sportive, à participer, dans la mesure du possible, aux stages multisports organisés par la commune (prêt de matériel, mise à disposition de bénévoles), à participer au moins à 2 événements organisés par la commune (exemple : forum des associations, téléthon etc.). Il y a également des précisions sur l'aide matérielle, je peux lire toute la convention, mais je pense qu'il y a quand même là des éléments qui expliquent à quoi s'engage l'association et à quoi s'engage la commune par rapport à celle-ci. Enfin je ne comprends vraiment pas où est votre questionnement et je pense que c'est quand même assez surprenant de voir que c'est une convention que l'on a déjà passée l'année dernière et qui est déjà valable depuis un certain temps donc je ne comprends pas le fait de remettre en cause une convention avec une association qui donne les objectifs de l'association, les engagements de la mairie et qui en effet donnera lieu à un versement de subvention. Franchement, à part se dire une fois de plus que l'on fait les choses sans aucun critère sans aucun élément factuel sans aucun engagement de personne, parce que cela nous a pris un matin au réveil de nous dire « tiens on va faire une convention avec le rugby et on met 11 700 euros », on signe un papier qui ne sert à rien, qui n'a aucune valeur, qui ne parle de rien, qui ne représente rien et qui ne parle pas du tout des engagements ni de l'association ni de la commune ; je trouve cela très inquiétant !

**Monsieur Thierry BERTRAND** : oui bah Madame LOUIT vous détournez effectivement mes propos, mais bon personne n'est dupe on a l'habitude maintenant avec votre façon de procéder. En fait, je ne mets rien en cause, je dis simplement qu'en tant que conseiller municipal je dois voter sur une délibération de ce type-là on devrait avoir beaucoup plus d'éléments. Si vous étiez parties dès le

départ à nous donner un peu plus d'éléments que vous nous donnez-là je pense que le débat n'aurait peut-être pas eu lieu.

**Monsieur le Maire** : en tout cas il n'a pas eu lieu l'an dernier ! Il a lieu cette année, bon très bien.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : il faudra que vous vérifiiez si l'an dernier la convention a été signée, vérifiez.

**Monsieur le Maire** : elle a été reconduite en tout cas.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : la dernière convention qui avait été signée date de 2018, reconduite tacitement pour 3 ans, donc cela faisait 2018 2019 2020, donc 2021, il y a eu peut-être un loupé, à voir.

**Monsieur le Maire** : en tout cas, je rejoins les propos de Madame LOUIT, je ne vois pas l'intérêt puisque c'est ce qui permet de verser une subvention. Maintenant si vous voulez assumer votre position de ne pas verser de subvention au rugby, allez-y je vous laisse la porter tout seul !

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : une remarque technique, plusieurs Saint-Lysiens me font remarquer que la transmission est très mauvaise, encore une fois.

**Monsieur le Maire** : j'en ferai part aux services ; ce n'est pas moi qui suis derrière l'ampli et j'en suis profondément navré.

Rapporteur : Monsieur Gilbert LABORDE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## **22 x 05 - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec le SLOO**

La loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations oblige l'autorité administrative, qui attribue une subvention supérieure à 23 000 €, à conclure une convention définissant l'objet, le montant et les conditions de l'aide attribuée.

Par ailleurs, la municipalité a également mis en place la signature d'une convention spécifique dite d'objectifs et de moyens, conformément à la charte d'engagements réciproques entre la municipalité de Saint Lys et les associations de la commune, créée dans le cadre du Conseil Local de Développement de la Vie Associative (CLDVA).

Le montant éligible du projet sur l'année 2022 pour le SLOO est évalué à **64 000 €**, somme qu'il conviendra d'affiner en fonction des éléments et des demandes communiqués par l'association.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, dont la durée est d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, renouvelable sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans.

Pour les années suivantes, le montant sera notifié chaque année après le vote du budget.

**Aucun commentaire relatif à cette délibération.**

Rapporteur : Monsieur Gilbert LABORDE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## **22 x 06 - Règlement intérieur du Conseil Municipal – Modification de l'article 34**

La modification du règlement intérieur peut intervenir à tout moment par un nouveau vote de l'assemblée, soit à l'initiative du Maire ou d'un conseiller municipal.

Par délibération n°20 x 91 en date du 30 novembre 2020, le règlement intérieur a été voté, suite aux élections municipales, conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

10/38

Territoriales.

Par délibération n°21 x 93 en date du 22 novembre 2021, des modifications ont été apportées à celui-ci.

Il est cependant nécessaire d'apporter des précisions à l'article 34 du règlement intérieur du Conseil Municipal (Droit d'expression sur les supports d'information) relatives à la publication sur le site Facebook.

Il est donc proposé la possibilité pour les élus, n'appartenant pas à la majorité, de publier les expressions libres sur la page Facebook de la ville de Saint-Lys.

Le Conseil Municipal accepte ce nouveau règlement intérieur.

**Madame Catherine LOUIT :** *je précise car je pense que ça va être de toute façon mal interprété, que si cela n'avait pas été fait jusqu'à présent, comme je l'ai dit la dernière fois quand cela avait été demandé par le groupe de Monsieur REY-BETHBEDER, c'est que dans toutes les formations que l'on a suivies et même nos services ont assisté à des formations, il était précisé que les réponses que l'on pouvait mettre sur le Facebook donnait le droit de réponse ou le droit de parole au groupe d'opposition. Il y a eu des jurisprudences là-dessus et il a été considéré vous nous l'avez fait remarquer que ce n'était pas suffisant que maintenant on ne le considérait pas comme quelque chose de suffisante, donc on a repris en effet ce qu'il se faisait dans les communes qui ont été interpellées sur le sujet et c'est pour cela que nous apportons cette modification. Ce n'était vraiment pas de la mauvaise volonté de notre part et en faisant le tour de beaucoup de communes autour qui sont arrivés à mettre en place des règlements, il y a très très peu de communes où cela a été mis en place. Cela devrait être fait systématiquement apparemment c'est vrai, mais ce n'est vraiment pas de la mauvaise volonté et c'est vraiment par rapport à des informations que nous avons eues et de la connaissance que nous avons de la diffusion sur ces réseaux. Il y a d'ailleurs encore des réseaux pour lesquels pour le moment ce n'est toujours pas autorisé peut-être qu'un jour ça sera le cas. Je vous prie vraiment de bien vouloir reconnaître que ce n'était absolument pas une mauvaise volonté de notre part, je sais que vous ne l'entendrez pas, mais que l'on était vraiment sur des informations que l'on avait en notre possession et comme réponse que l'on avait eu par rapport aux personnes qui nous avaient donné des éléments sur ce dossier.*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** *concernant le réseau social Facebook, en fait on s'en serait bien passés, mais on a remarqué une tendance de se servir du Facebook de la ville de Saint-Lys pour faire de la propagande politique de votre groupe, pourtant vous avez un site Saint-Lys ensemble, où on a eu l'étonnement de trouver par exemple une attaque frontale contre l'opposition à propos du CEPAR. Ce qui n'est pas normal, donc si vous faites cela il nous paraît normal que l'on puisse répondre là-dessus. J'espère les règles qui vont s'appliquer sur le Facebook, seront également valables pour Saint-Lys ensemble, car le Facebook de la ville de Saint-Lys, la plupart du temps à 95 ou 99 % apporte des informations utiles aux Saint-Lysiens. Il y a l'expression de chaque groupe politique, maintenant elle est actée, mais si nous avons fait cette demande, c'est qu'il y a une tendance ces derniers temps justement à transformer le site Facebook de la ville de Saint-Lys à un lobby politique de propagande et ça ce n'était pas possible pour nous. Voilà pourquoi aussi d'où vient cette demande.*

**Monsieur le Maire :** *l'accusation que vous portez Monsieur REY-BETHBEDER sur la tendance...*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** *non non ce n'est pas une accusation c'est la vérité.*

**Monsieur le Maire :** *encore une fois, Monsieur REY-BETHBEDER, je pense que les affirmations de ce type, sont réglées pas parce que l'on a du ressenti ou quoique ce soit, soit il y a un exemple précis, quand vous dites, une tendance à la récupération politique, de quoi parlez-vous ?*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** je parle de l'article qui a été publié sur la ville de Saint-Lys concernant le CPAR, où vous avez nommé l'opposition sur le site de la ville de Saint-Lys, ce n'est pas le rôle traditionnel qu'a toujours eu la page de Facebook de Saint-Lys. Ca non, ça vient de là aussi notre demande.

**Monsieur le Maire :** cet exemple là je vous l'accorde c'était un relai sur le site de Facebook d'un article de presse, tout à fait.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** et publié sur votre site, ça c'est une faute ! Est-ce que vous le reconnaissez ? Non, mais vous ne reconnaissez jamais votre faute, vous ne vous expliquez jamais !

**Monsieur le Maire :** d'abord Monsieur REY-BETHBEDER, je ne pense pas vous avoir coupé ça c'est la première chose et deuxièmement je suis justement en train de vous dire qu'effectivement il y a eu le relai d'un article de presse qui était inapproprié. Maintenant quand vous parlez de tendance à la politisation du site Facebook de la commune, là nous ne sommes pas tout à fait sur le même registre. C'est-à-dire qu'effectivement on peut parler d'une fois où il y a eu je pense une communication malencontreuse, je peux même vous dire que je m'en excuse, il n'y a pas de souci là-dessus ; par contre, que vous portez des propos en disant qu'il y a une tendance à politisation du site Facebook de la mairie, là non je ne peux pas vous laisser dire cela. Ensuite, nous l'avons pris en compte, d'où l'objet de la modification du règlement qui s'appliquera bien entendu à tous les groupes autour de la table du Conseil Municipal, c'est complètement évident il n'y a pas de problème avec ça. Je voudrais vous rappeler Monsieur REY-BETHBEDER, que dans vos propos les sous-entendus qui donnent lieu après à des rumeurs dont vous me parlez, on en a beaucoup à Saint-Lys, mais je pense que vous autour de la table en tant qu'élu du Conseil Municipal vous avez aussi à contrer cela et quand vous affirmez des choses, elles sont étayées, claires et filables, mais pas avec des insinuations comme vous venez de le faire. Je vous rappelle juste que ce n'est pas correct. Ensuite une erreur de communication, oui, très bien on le note et ça ne se reproduira plus, c'est évident. Maintenant que vous parliez de tendance à la politisation, non, je ne peux pas vous laisser dire cela.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** d'abord je vous remercie que vous vous soyez excusé, vous avez reconnu qu'il y avait une erreur, je n'ai pas dit autre chose, vous m'avez demandé un exemple précis, je vous ai répondu, je vous avais écrit comme j'ai écrit à Madame la Sous-Préfet et nous n'avons toujours pas de réponse concernant le local de l'opposition qui est insalubre, je vous rappelle que l'on n'est pas loin des 10 000 habitants, ce local...

**Monsieur le Maire :** Monsieur REY-BETHBEDER, nous parlons du règlement intérieur, vous êtes hors sujet par rapport à la délibération et vous venez chercher des points qui n'ont rien à voir avec. Là nous sommes sur la modification d'un point dans le règlement intérieur.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** laissez-moi m'exprimer...

**Monsieur le Maire :** je coupe donc le débat car Monsieur REY-BETHBEDER vous êtes hors sujet ! Aujourd'hui, nous discutons de la publication sur un site Facebook des expressions des groupes minoritaires et des groupes majoritaires.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** à partir de quand les publications vont être possibles ? Est-ce qu'il s'agit seulement des expressions libres, qui sont dans le journal municipal ou on pourra également faire d'autres publications ? Quel est le calendrier précis ?

**Madame Catherine LOUIT :** il s'agit des expressions libres qui seront dans le journal communal, uniquement. Juste pour répondre sur le règlement intérieur et par rapport à ce qui est dedans, puisque l'on parle du règlement intérieur, il est bien marqué que vous avez le droit à un local, partagé, ce qui est le cas aux glycines. Le local que vous avez en plus c'est un plus on en avait discuté au moment où on a été élu on savait que c'était un local qui n'était pas tout à fait « en état » permanent.

*Ce n'est pas un local qui correspond à ce que nous mettons à disposition au groupe de l'opposition. Vous en avez un à votre disposition aux glycines qui est tout à fait correct, tout à fait dans les normes, qui n'a absolument aucun souci ni d'hygiène ni de propreté, il est à votre disposition comme à l'autre groupe de la minorité. Franchement là encore, on vous a laissé ce local-là parce que l'on considérait que cela pouvait être un plus pour vous et cela devient quelque chose que vous retournez de nouveau contre la municipalité. Vous avez un local qui est tout à fait sain qui est prêté aux associations, qui eux arrivent vivre dedans, donc je pense que vous pouvez aussi et donc une fois de plus parce que l'on a eu le malheur de laisser ces clés à votre groupe, ça se retourne contre nous ! C'est vraiment compliqué de travailler dans ces conditions, c'est vraiment très compliqué.*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** *c'est sûr que c'est compliqué de respecter la loi puisque je vous rappelle qu'une commune au-dessus de 10 000 habitants...*

**Madame Catherine LOUIT :** *il n'y a pas 10 000 habitants.*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** *nous n'en sommes pas là, est obligé de fournir ce local.*

**Madame Catherine LOUIT :** *il n'y a pas 10 000 habitants à Saint-Lys !*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** *on en n'est pas loin.*

**Monsieur le Maire :** *c'est absolument vrai Monsieur REY-BETHBEDER il faut écouter la loi : au dernier recensement INSEE 9 704 habitants, donc...*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** *on en n'est pas loin !*

**Monsieur le Maire :** *on en n'est pas loin, mais on n'y est pas ! Quand vous faites un excès de vitesse à 95 km/h, vous n'êtes pas loin, mais vous êtes au-dessus ; là c'est pareil, on n'est pas tout à fait 10 000 habitants on est un peu en-dessous. Je pense que vous êtes en capacité de le comprendre. La loi s'appliquera donc une fois que nous aurons 10 000 habitants à Saint-Lys. Je voudrais par ailleurs souligner que cette salle que nous mettons à disposition, et je remercie les services de s'en occuper parce que chaque fois que vous faites des demandes de changement de planning ou d'horaires, je pense qu'il n'y a aucune difficulté pour que l'on offre la possibilité de vous réunir. J'aurais bien aimé aussi que vous le soulignez dans vos propos, mais non. On est presque à 10 000 habitants vous nous devez donc un local ! Mais non Monsieur REY-BETHBEDER, nous ne sommes pas à 10 000 je ne vous donne pas de local. Le Conseil Municipal intervient et la municipalité intervient dans un cadre légal qui est celui de la loi que nous devons tous de faire respecter. Ensuite, je crois qu'il n'y a aucune difficulté, aucune, chaque fois que vous le demandez on vous met à disposition une salle pour vous réunir et c'est ça le respect de la démocratie.*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** *sauf que cette convention il nous a fallu 3 mois entre le moment où on a fait la demande pour cette salle j'ai reçu l'exemplaire à signer presque 3 mois après.*

**Monsieur le Maire :** *mais même sans convention Monsieur REY-BETHBEDER, nous vous avons prêté la salle. Il n'y a jamais eu aucun blocage de la Collectivité pour vous prêter une salle pour vous réunir. Ensuite, on a souhaité formaliser les choses, c'est vrai, cela permet d'avoir un cadre pour chacun afin que chaque partie se situe dans le cadre, ce qui me paraît tout à fait normal, mais nous n'avons jamais fait aucune difficulté pour vous prêter une salle pour vous réunir.*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** *sur ce point précis du règlement intérieur, cela fait un moment qu'on le demande et il a fallu attendre quand même longtemps avant que vous reconnaissiez que l'on puisse accéder aux réseaux sociaux. C'est quand même pénible sans arrêt de se battre pour nos droits ; il n'y a pas que nous il y a d'autres personnes à Saint-Lys qui vous interrogent et vous ne répondez pas !*

**Monsieur le Maire :** *hors sujet, Monsieur REY-BETHBEDER.*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** *voilà ! On ne fait que l'entendre ça !*

**Monsieur le Maire :** *hors sujet par rapport à la délibération, encore une fois je vous ai répondu en*

Conseil Municipal, que c'était un sujet complexe parce que notre société qui est en mutation et l'avènement des réseaux sociaux qui est en quand même compliqué à gérer pour tout le monde, nous avons souhaité poser les choses et nous arrivons à une réponse ce soir en Conseil Municipal avec une modification du règlement intérieur. Je crois qu'il faut rappeler qu'il n'y a aucune volonté de blocage par contre ce que nous souhaitons faire c'est de bien mesurer les risques que chacun prend et dans un cadre légal.

**Monsieur Jean-Pierre MICHAS** : un exemple concret politique sur le site de la mairie, je vous invite à regarder la page pourquoi un centre d'accueil réfugié CEPAR sur notre commune.

**Monsieur le Maire** : on vient de le dire Monsieur MICHAS !

**Monsieur Jean-Pierre MICHAS** : ce n'est pas une déclaration, c'est un article qui vient de vos services, « malgré cette réalité, à laquelle ils ont eux aussi été confrontés les groupes d'opposition s'en sont saisis pour dénigrer l'action de l'équipe municipale ». C'est le genre d'exemple...

**Monsieur le Maire** : je me suis excusé sur ce texte qui effectivement est arrivé fort à propos. Qu'est ce que vous voulez de plus Monsieur MICHAS, je ne comprends pas votre intervention ?

**Monsieur Jean-Pierre MICHAS** : je m'excuse, vous me dites que ça c'est un relai d'un article de presse, ce n'est pas un relai d'un article de presse, cela vient de vos services sur le site ; cette page apparaît même au nom de Madame GAUCHE, quand j'ai fait cette recherche sur Google c'est Madame GAUCHE qui l'a publié.

**Monsieur le Maire** : et je m'en suis excusé puisque c'est un article a été envoyé à la Dépêche et qui a été publié tel quel non pas une faute d'article de presse et je m'en suis excusé. Effectivement si vous avez que cet exemple-là, trouvez-en un autre. Voyez, on tourne en rond et j'en suis désolé, car à part cet exemple-là il n'y en a pas d'autres. Il y a eu une erreur, oui je le reconnais, n'en parlons plus et passons à autre chose s'il vous plaît.

Rapporteur : Madame Catherine LOUIT

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**22 x 07 - Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMAGLT) - Modification des statuts : Régularisation du nom du syndicat dans le titre des statuts – Augmentation du périmètre d'adhésion de la CC du Volvestre – Actualisation des territoires communaux listés dans les CC Cœur de Garonne et du Volvestre**

Par courrier en date du 2 décembre 2021, le SMAGLT a adressé un courrier à la commune de Saint-Lys, informant de la modification de leur statut intégrant :

- **La modification du titre des statuts du syndicat ;**
- **La modification de l'article 2, du fait de l'augmentation du périmètre d'adhésion de la Communauté de communes du Volvestre : Carbonne (85 %), Montaut (6 %) et Rieux-Volvestre (10 %) ;**
- **Une actualisation pour les communautés de communes Cœur de Garonne et du Volvestre, des territoires listés dans « Pour tout ou partie du territoire des communes de : ».**

Ces modifications relevant de la procédure de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts comme exposé ci-dessus.

**Aucun commentaire relatif à cette délibération.**

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

14/38

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## **22 x 08 - Muretain Agglo - Transfert de compétence supplémentaire en matière de tourisme et de chemins de promenade et de randonnée et modification des statuts**

Par délibération n°2021.166 du 14 décembre 2021, la Communauté d'agglomération "le Muretain Agglo" a voté le transfert au Muretain Agglo de la compétence supplémentaire suivante :

*En matière de Tourisme :*

*Etude, création, aménagement, entretien, balisage, des sentiers de promenade et de randonnée hors Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).*

Cette délibération intègre cette disposition en un point 6 au C de l'article 2 chapitre I des statuts du Muretain Agglo ainsi modifiés et prévoit également une habilitation statutaire pour permettre à la communauté de solliciter le Conseil Départemental, afin de pouvoir bénéficier d'une délégation en matière d'entretien et de balisage des sentiers de promenade et de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Cette disposition est intégrée à l'article 3 des statuts.

Le Conseil Municipal accepte ce transfert de compétence et la modification des statuts.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : *au niveau des compétences du Muretain Agglo, on en a déjà parlé au Muretain Agglo, quels chemins seront balisés à Saint-Lys dans ce cadre-là ? Est-ce qu'il est prévu de baliser des chemins et si oui lesquelles ?*

**Madame Patricia GOUPIL** : *différents chemins ont été identifiés sur la commune principalement 4 : vous avez le chemin que l'on appelait anciennement chemin du Moulin, déjà existant, d'autres chemins sont à l'étude tels que ceux qui sont en lien avec un plan culturel historique comme le chemin de la voie ferrée entre Fonsorbes, Saint-Lys et Saint-Clar. D'autres sont également à l'étude sur le thème de l'eau qui vont sur l'autre secteur jusqu'à Sainte-Foy de Peyrolières. Il y a également un autre qui va voir le jour, celui qui est en lien avec le musée Saint-Lys Radio Maritime, qui sera donc en partenariat entre Saint-Lys et Fontenilles. Le but étant qu'ils nous puissent nous accompagner sur l'entretien et le balisage avec bien sûr une logique de territoire et que surtout ils puissent réaliser l'entretien sachant qu'à terme on aimerait une validation de la Fédération Française des randonnées, mais bien sûr ils n'auront pas la décision des chemins de la commune.*

**Monsieur Thierry BERTRAND** : *je vois que sur cette délibération on parle d'un transfert au Muretain Agglo, d'études et de création d'aménagement, d'entretien, de balisage des sentiers de promenade et de randonnées, est-ce que cela veut dire que la commune perd complètement la main ? Et sinon, vous parlez d'études de 4 chemins on a jusqu'à présent jamais entendu parler de ces études de ce prévisionnel, comment travaillez-vous à la réalisation de ces chemins, puisqu'apparemment d'après ce que vous nous donnez comme information, vous avez relativement bien avancé.*

**Madame Patricia GOUPIL** : *les études ont été faites au niveau de la commune et je me suis appuyée des services de la mairie pour définir des chemins sachant que le but étant de limiter les conventions de servitudes auprès des habitants. Ensuite je travaille avec l'Agglo du Muretain, pour qu'ils puissent nous accompagner sur le balisage sachant que celui-ci doit uniquement porter sur l'ensemble du territoire et validé par la Fédération Française des randonnées. Il y aura ensuite un agent qui utilisera ces chemins de randonnée pour pouvoir signaler lorsqu'il y a aura des détériorations, le but étant de soulager au maximum nos services et de limiter les coûts pour la commune et que les chemins soient*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

accessibles entretenus et avec un attrait culturel comme c'est le cas pour Saint-Lys Radio et également pour **[Inaudible]** Mais par contre cela reste bien une décision de la commune sur la partie études.

**Monsieur Thierry BERTRAND : (intervention non enregistrée par le micro)**

**Madame Patricia GOUPIL :** l'aménagement, c'est du balisage, l'idée étant d'implanter des panneaux explicatifs, quels intérêts, au niveau des chemins mettre des QR code etc. pour apporter de la pédagogie.

**Monsieur le Maire :** prenez le micro quand vous intervenez Monsieur BERTRAND sinon on ne comprend pas les échanges et ils ne seront pas enregistrés, merci.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** il y a les études, mais la préemption c'est quand même de la compétence du Muretain Agglo d'après cette convention. Vous parlez notamment de la voie ferrée qui appartenait à l'origine au Conseil Départemental, a été cédée à chaque propriétaire riverain pour le franc symbolique à l'époque. Donc aujourd'hui comment vous allez faire pour récupérer ce sentier qui est maintenant propriété privée ?

**Monsieur le Maire :** justement c'est ce que vous disiez tout à l'heure quand les compétences sont transférées, en l'occurrence au Muretain Agglo qui vote le budget et qui s'appuie en partenariat avec la commune bien entendu, mais ça sera voté après en Conseil Communautaire. Comme l'a dit Madame GOUPIL, on s'est appuyés sur l'existant, il y a quelque chose probablement à régler comme sur d'autres dossier sur la commune, par rapport aux parcelles privées, qui sont des choses qui se travaillent avec les propriétaires, les riverains et toutes les personnes concernées, dans le respect encore une fois des règles et sujets, qui avanceront au rythme de leur avancée, en fonction du travail des techniciens du Muretain Agglo, tout à fait.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** mais Madame GOUPIL nous avait annoncé quatre chemins. Ça veut dire que le travail a bien avancé. Ce travail a été mené par les services de la Mairie, si j'ai bien compris, mais je n'ai pas entendu parler des propriétaires qui sont concernés et qui vont devoir soit laisser un passage, donc c'est par une convention à l'amiable, s'ils en sont d'accord, mais il suffit qu'il y ait un propriétaire qui refuse pour que votre chemin n'aboutisse pas. Est-ce qu'après, on passe à la DUP et donc, derrière à une expropriation ?

**Monsieur le Maire :** Ce que j'ai envie de dire, c'est qu'on n'en est pas là. Il est évident qu'on définit des projets d'aménagement sur une commune et ensuite, on traite les problèmes l'un après l'autre. Donc, ça se traite soit à l'amiable et c'est bien mieux s'il peut y avoir des négociations à l'amiable ; si les négociations à l'amiable n'aboutissent pas, ensuite effectivement, il y a des choix à faire de savoir comment on mène la suite du dossier, s'il y a des problèmes bloquants, mais la vie d'une collectivité ni plus ni moins. Ensuite, chaque chose sera traitée en temps et en heure par les services du Muretain Agglo.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** j'aimerais ajouter un complément puisqu'il y a eu un débat en Muretain Agglo qui était intéressant. Ce qu'il faut voir aussi, c'est que les chemins ont un intérêt au-delà de la commune et qu'ils sont liés également à d'autres. Ce transfert de compétence permet aussi d'avoir des liaisons et de penser sur un territoire plus grand, d'où l'intérêt de prendre un peu de hauteur. Il y a aussi le réseau départemental. Je pense en particulier à la voie des chemins de fer, mais aussi à la continuité sur Fonsorbes donc, il faut raisonner dans un territoire assez large. Ça a bien été abordé à la communauté d'agglomération et je pense que le processus a été très large avec aussi la volonté d'avancer sur ce sujet.

**Monsieur le Maire** : je vous remercie. Cette compétence, d'ailleurs, transférée, est en lien avec la compétence de tourisme qui est également à l'agglomération et la valorisation du patrimoine sur le territoire du Muretain Agglo, mais pas seulement sur Saint-Lys. C'est en lien avec les communes environnantes.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Rapporteur : Madame Patricia GOUPIL

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## **22 x 09 - Projet Urbain Partenarial – trois lots route de Saint-Clar**

**Monsieur DAGORN** souhaite réaliser un **lotissement de trois lots** destinés à accueillir des maisons individuelles sur les parcelles cadastrées **E°417 et 792 et situées sur le 1823, route de Saint-Clar à Saint-Lys.**

Le 4 novembre 2021 et dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager, ENEDIS a indiqué à la commune la nécessité de réaliser une extension du réseau électrique pour cette opération. Il s'agit de créer un réseau de 130 m, en dehors du terrain d'assiette de l'opération.

Afin de financer ces travaux, il convient d'élaborer un projet partenarial avec Monsieur DAGORN. Le Conseil Municipal approuve cette convention.

**Madame Céline BRUNIERA** : donc, vous avez l'annexe. Le projet partenarial consiste au financement des travaux, dont le montant est de 12 602,47 € HT. La fraction du financement porté par Monsieur DAGORN est fixée à 90 % du coût total des équipements. En conséquence, sa participation est de 11 342,22 € HT.

Rapporteur : Madame Céline BRUNIERA

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## **22 x 10 - Modification du prix de cession d'une partie de la parcelle A1475 à la Société SAS HECTARE**

Un appel à candidatures a été réalisé au cours de l'année 2020 pour la cession d'un terrain, dans le cadre du secteur du Moulin de la Jalousie. Cet appel à projets s'est conclu par le **choix de la candidature de la SAS HECTARE pour l'acquisition d'une partie de la parcelle A1475**, dans le but de réaliser une opération d'aménagement.

La décision a été entérinée par délibération **°21 x 07 du 25 janvier 2021**, prenant acte des caractéristiques qualitatives de l'opération sur laquelle l'aménageur s'est engagé.

Pour rappel, l'opération retenue propose sur le programme suivant : 22 logements, dont sept dédiés au social et bien intégrés au centre de l'opération. La typologie proposée comprend des lots libres (dont trois terrains à prix maîtrisés) et sept logements collectifs. La jonction espaces privés/espaces communs est particulièrement travaillée avec la réalisation, dans le cadre du projet, de la totalité des *parkings* du midi par l'aménageur et d'une grande majorité des clôtures sur voies.

L'homogénéité du lotissement sera également renforcée par la mise en place d'un architecte coordinateur pour tous les permis et la gestion des mitoyennetés. La connexion voirie/piéton est notamment envisagée avec la mise en place d'un parc paysager central comprenant du mobilier urbain et la jonction piétonne avec la route de Toulouse. De manière générale, l'équipe pluridisciplinaire, en charge du montage du projet (promoteur, architecte-conseil et paysagiste) propose une économie du foncier au profit d'espaces communs qualitatifs et selon une charte architecturale et paysagère pertinente.

Suite à cet appel à projets, le Conseil Municipal a décidé de la *cession de la partie de la parcelle A1475* concernée, pour un montant de **472 000 €**.

Il convient aujourd'hui d'apporter une modification sur le prix de vente envisagé.

En effet, la proposition de la SAS HECTARE pour ce montant de **472 000 €** était basée sur une surface totale de **8 677 m<sup>2</sup>**. La surface réelle *après bornage est de 8 223 m<sup>2</sup>, soit 454 m<sup>2</sup> de surface en moins*. Le montant de cession initial de 472 000 € pour 8 677 m<sup>2</sup> correspond à un ratio de 54,4 € du mètre carré, si le calcul se base sur ce ratio rapporté à la surface réelle du terrain, cela deviendrait une *moins-value de 24 719,36 €*.

Par ailleurs, l'instruction du permis d'aménager a révélé *des surcoûts* qui n'avaient pas pu être identifiés lors de l'appel à projets : *extension du réseau électrique* de 105 m (PUP approuvé par *délibération n°21 x 79 le 11 octobre 2021*) pour un montant à charge de l'aménageur de **9 230,62 € HT, mis en place de conteneurs enterrés pour environ 20 000 € HT**.

Il convient également de préciser qu'une amorce de *voirie supplémentaire a été intégrée* au périmètre du projet pour éviter la réalisation d'une voie en impasse, surcoût estimé : **63 500 € HT**, que trois lots à prix maîtrisés, et que l'étude de sol ainsi que le bornage ont été supportés par la société HECTARE.

Comme évoqué dans la précédente délibération de cession, les services de la *Direction Régionale des Finances Publiques* ont émis un avis sur la valeur vénale de cette parcelle à bâtir, pour un montant de **505 000 € avec une marge de 10 % en plus ou en moins**, selon les caractéristiques du projet réalisé, permettant donc une vente proportionnée du terrain dans un *écart de prix contenu entre 454 500 € et 555 500 €*.

Au vu des différents points évoqués, après échanges et négociations avec l'aménageur, un compromis ayant été trouvé, il est proposé au Conseil Municipal d'annuler la délibération n°21 x 60 du 7 juillet 2021 et de décider de céder la partie de 8 223 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée A1475, à la SAS HECTARE pour un montant de **460 000 €**, soit 12 000 € de moins qu'initialement, correspondant à une minoration du montant initial de 2,54 % du prix de vente, à un ratio au mètre carré de 55,94 € du mètre carré en lieu et place des 54,40 € du mètre carré de la proposition initiale.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : ce projet qui nous avait été présenté en commission d'urbanisme, voici un an, nous avait interpellés, parce qu'il s'agit de terrains communaux. Ils sont

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

situés auprès d'un axe de communication, principalement, une piste cyclable. Nous avons, notre groupe, émis plus que des réserves sur le fait justement qu'on aurait pu faire un écoquartier, ce qui n'a pas été retenu, nous le regrettons. D'autre part, il est quand même assez surprenant que si vous regardez le bornage, il y a une erreur dans ce projet qui a été suffisamment bien ficelé, de 500 m<sup>2</sup>. C'est pour ça qu'on est obligé de revenir dessus. Ce n'est pas marginal quand même, comment expliquer cette erreur ?

**Madame Céline BRUNIERA** : alors, il ne s'agit pas d'une erreur. Quand on vous a présenté le projet, le bornage n'était pas réalisé. Pourquoi ? Parce que la Commune n'a pas engagé de dépenses avant l'appel à projets, avant de voir si les candidatures étaient viables, avant de voir si le projet pouvait être réalisé. C'est l'aménageur qui a porté le financement du relevé du géomètre et c'est ce qui est expliqué en fin de délibération. C'est pourquoi on ne connaissait pas la surface exacte.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : le bilan de l'opération, c'est quand même qu'on y perd un peu.

**Madame Céline BRUNIERA** : on perd en termes de chiffre brut. Par contre, en termes de vente au mètre carré, on a un ratio supérieur.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : sans compter que cette opération, on aurait pu justement faire du qualitatif, aller dans le sens de la transition écologique et avoir un autre projet. Ça, nous le regrettons.

**Madame Céline BRUNIERA** : alors, c'est du qualitatif, je m'excuse. Par rapport à d'autres projets qui peuvent être réalisés, c'est du qualitatif sur non seulement la conception de ce projet, mais également l'accompagnement de ce projet.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : c'est une parcelle qui appartient à la Commune de Saint-Lys depuis quand ?

**Monsieur le Maire** : depuis quand ? Je pense que ça remonte à assez loin, il faudrait qu'on regarde précisément la date d'achat de cette parcelle-là, mais ce n'est pas récent en tout cas.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : je vous invite à le regarder parce que si je ne me trompe pas, c'est une parcelle qui a été achetée en 2013 par la Commune de Saint-Lys, en même temps que la parcelle qui supporte la caserne des pompiers et en même temps que la parcelle qui supporte... non, Monsieur SUTRA ?

**Monsieur Jean-François SUTRA** : non.

**Madame Céline BRUNIERA** : je ne sais pas si ce n'est pas plutôt la première opération de la Jalousie, si ce n'était pas lié à ce périmètre-là, non ?

**Monsieur Thierry BERTRAND** : oui, on vérifiera.

**Monsieur Jean-François SUTRA** : on vérifiera, si vous voulez, mais je ne suis pas sûr que...

**Monsieur Thierry BERTRAND** : parce qu'il n'aurait pas fallu que la Commune de Saint-Lys achète du foncier en 2013 et qu'elle se soit fait avoir de 454 m<sup>2</sup>, ce serait un peu dommage.

**Monsieur le Maire** : pourquoi vous dites : « à voir » ?

**Monsieur Thierry BERTRAND** : parce que si vous avez acheté une surface qui a été dite de – je ne sais plus combien – 8 677 m<sup>2</sup> puis que vous en avez 454 m<sup>2</sup> de moins, ça veut dire que vous auriez payé 454 m<sup>2</sup> pour rien.

**Madame Céline BRUNIERA** : non, vous avez mal lu le document, parce que la partie qui est cédée est une partie de parcelle.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : d'accord.

**Madame Céline BRUNIERA** : donc, ce n'est pas une parcelle entière. C'est pourquoi il y avait un découpage qui avait été fait et qu'on n'avait pas la surface exacte.

**Monsieur le Maire** : non, on est vigilant à ce que la Commune ne se fasse pas « avoir » sur ses achats. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Madame Céline BRUNIERA** : juste pour préciser, il y a quand même les domaines qui interviennent sur la valeur vénale des parcelles donc, c'est aussi une garantie quand même que la Commune respecte ces droits.

**Monsieur le Maire** : merci, Madame BRUNIERA.

Rapporteur : Madame Céline BRUNIERA

Pour : 23

Contre : 6 (Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Nathalie CAMI, Nicole DÉDÉBAT, Jean-Pierre MICHAS, Nicolas REY-BETHBEDER, Pascal VALIÈRE)

Abstention : 0

## **22 x 11 - Prêt de salles pour les élections présidentielles et législatives de 2022**

L'article L. 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « des locaux communaux peuvent être utilisés par des associations ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. Les locaux communaux peuvent également être mis à disposition des organisations syndicales, dans les conditions prévues à l'article L. 1311-18 ».

Le Conseil Municipal fixe les modalités de prêt des salles pour les élections Présidentielles et Législatives qui approchent 2022 à savoir :

- **Occupation des salles à titre gracieux ;**
- **Les demandeurs n'auront pas à s'acquitter des cautions fixées dans la délibération du 8 septembre 2014 sur les tarifs publics parce que ce sont des réunions politiques ;**
- **Les demandeurs seront responsables de la mise en œuvre des obligations de sécurité nécessaires en fonction des possibilités d'accueil de la salle, de la mise à disposition et du nombre de participants potentiel ;**
- **Une demande écrite devra être effectuée par les candidats officiels en mairie.**

**Aucun commentaire relatif à cette délibération.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## **22 x 12 - Indemnités relatives au télétravail**

Aujourd'hui, l'accord-cadre relatif au télétravail, dans les trois versants de la Fonction Publique et le décret du 26 août 2021 qui crée une allocation forfaitaire, vise à indemniser le télétravail dans la Fonction Publique d'État, la Fonction Publique Hospitalière et la Fonction Publique Territoriale.

Cette allocation forfaitaire de télétravail peut donc être mise en place ; elle est laissée à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de fixer ce montant de l'indemnité à **2,50 €** (deux euros cinquante) **par jour de télétravail effectué, et ce, dans la limite de 220 € par an.**

Cette indemnité sera versée selon une périodicité trimestrielle, et ce, sur la base du nombre de jours de télétravail demandé par l'agent et autorisé par l'autorité compétente.

**Monsieur le Maire** : tout d'abord, les éléments de cette délibération sont arrivés avec un peu de retard, je m'en excuse. Comme je m'y étais engagé lors du dernier Conseil Municipal – je crois que nous avons parlé de la mise en œuvre de l'accord de télétravail –, nous devons revenir vers les syndicats pour négocier l'indemnité forfaitaire jour pour les agents qui seraient en télétravail. Je tiens à préciser que ces 2,50 €, c'est le tarif qui est appliqué à la fois dans la fonction publique d'État et dans la fonction publique hospitalière.

Y a-t-il des questions ?

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## **22 x 13 - Création d'un poste permanent de chef de projet au grade d'ingénieur territorial**

Suite à la réussite au concours d'ingénieur territorial, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un poste de chef de projet, à temps complet, à ce grade, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**Monsieur le Maire** : c'est une ouverture de poste pour un agent qui nous accompagnera sur divers projets de la Collectivité, de manière à assurer la transversalité dans les services. Y a-t-il des questions par rapport à cette délibération ?

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : s'agit-il d'un recrutement ? Quelle est sa mission ? Dans quel service ?

**Monsieur le Maire** : je vous l'ai dit, de manière à gérer les projets transverses, il est rattaché à la direction générale.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : donc, il s'agit d'un recrutement supplémentaire ?

**Monsieur le Maire** : oui.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : d'accord.

**Monsieur le Maire** : en attendant l'arrivée du futur DGS – délibération suivante – qui sera chargé, en premier lieu, de poser l'organisation de la Collectivité.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : donc, on a trouvé un DGS ?

**Monsieur le Maire** : absolument, délibération suivante, Monsieur REY-BETHBEDER.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : est-ce que vous pouvez quand même un peu plus préciser là, parce que la transversalité veut dire quoi au niveau de la Commune de Saint-Lys ?

**Monsieur le Maire** : ça veut dire – je crois que le libellé est assez explicite – se mettre en mode « projet » sur les divers projets amenés sur la Collectivité. Donc, on est en train de finaliser ceux qui sont en cours comme le COSEC, les tribunes. On va arriver aux arbitrages budgétaires très

rapidement avec les orientations à venir pour l'année et nous aider au montage de toutes ces opérations que nous aurons à avoir sur notre Collectivité.

**Monsieur Thierry BERTRAND : (intervention non enregistrée car micro non mis en marche).**

**Monsieur le Maire :** oui, on peut le voir comme ça. On nous accompagne, il y a un chef de projet.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** c'était un besoin essentiel pour la Commune de Saint-Lys ?

**Monsieur le Maire :** qui a été identifié, en tout cas, pour nous aider à mener nos opérations.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** donc, on est bien d'accord que c'est un cadre A ?

**Monsieur le Maire :** oui, ingénieur territorial de catégorie A.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** oui, mais on n'est pas tous dans la fonction publique. On ne sait pas tous comment ça marche.

**Monsieur le Maire :** c'est ça.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** il s'agit d'un recrutement donc, c'était un poste qui n'existait pas. Financièrement, quel est le coût par an de ce recrutement ?

**Monsieur le Maire :** ça, je n'ai pas la donnée, mais je vous la fournirai précisément.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** si je pose la question, c'est qu'encore dernièrement, on a eu – et ça avait été une discussion cette année – on a eu des recrutements et ça fait quand même un coût important pour la Collectivité. La dernière fois, c'était 350 000 € pour neuf recrutements. Est-ce que c'est inclus, c'était prévu dans cette fourchette-là qu'on avait votée ?

**Monsieur le Maire :** je reviendrai là-dessus.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** vous vous en souvenez ? On en avait parlé au moment des budgets.

**Monsieur le Maire :** on avait ce montant, 350 000 €, me semble-t-il.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** c'était un poste qui était prévu ?

**Monsieur Denis PERY :** ce n'était pas un poste qui était prévu dans les neuf postes de l'année dernière. On sera autour de 1,5 % d'augmentation au niveau du budget des RH sur 2022, ce qui correspond plus ou moins à un effet GVT, hors création de postes, bien sûr.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** nous comprenons bien les besoins de notre Collectivité, la Chambre régionale des comptes l'avait déjà souligné, mais il faut quand même faire attention au niveau du personnel. Je comprends bien les besoins, notre groupe le comprend bien, mais on est vraiment à la limite de nos capacités sur ce niveau-là.

**Monsieur le Maire :** je crois que c'est mené en lien avec les services des RH et financier. Effectivement, la Cour des comptes avait alerté en 2012. Aujourd'hui, il n'y a pas d'alerte particulière sur ce compte-là. Je dirais même que la santé financière de la Commune est bonne puisqu'on le voit à nouveau, on a encore souscrit un emprunt. Les établissements financiers sont derrière nous pour nous aider dans nos projets donc, aucune inquiétude. Si jamais, il vous en restait une, la Chambre régionale des comptes pourrait venir épingler sur le 012, puisqu'on est sur une progression de la Collectivité qui est sereine et normale.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** il reste que cette évolution est inquiétante. Nous avons déjà voté contre et nous voterons contre ce recrutement.

**Monsieur le Maire :** c'est votre position et elle est respectable. Y a-t-il d'autres interventions ?

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 20

Contre : 6 (Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Nathalie CAMI, Nicole DEDÉBAT, Jean-Pierre MICHAS, Nicolas REY-BETHBEDER, Pascal VALIÈRE)

Abstentions : 3 (Madame et Messieurs Laurent POMERY, Thierry BERTRAND et Annie LE PAPE)

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

22/38

## 22 x 14 - Création d'un poste permanent d'ingénieur principal territorial

Suite au recrutement de la future Directrice Générale des Services, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de ce poste, à temps complet, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022, date à laquelle cette personne nous rejoindra.

**Monsieur le Maire** : c'est bien le poste de DGS qui sera repourvu. Y a-t-il des questions ?

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : vous nous aviez dit que vous aviez trouvé. Est-ce qu'on peut savoir de qui il s'agit ?

**Monsieur le Maire** : oui, je ne pense pas que ce soit une information confidentielle. Il s'agit de Madame SEIXAS qui est actuellement en poste à Seysses.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : dans le cadre de son recrutement, est-ce qu'il y a des changements par rapport aux conditions qu'avait le DGS auparavant ? Est-ce qu'il a eu des avantages concédés ? Qu'est-ce qui a été décidé pour son recrutement ?

**Monsieur le Maire** : une rémunération qui correspond à son grade.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : donc, c'est exactement comme c'était auparavant ?

**Monsieur le Maire** : oui.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : sans augmentation ?

**Monsieur le Maire** : oui. Peut-être que Monsieur PERY a une précision, parce qu'il y a peut-être un delta, mais en tout cas sur les avantages, il n'y a pas de changement.

**Monsieur Denis PERY** : juste par rapport à Monsieur DISY, il était attaché principal et Madame SEIXAS est ingénieure principale. Il peut y avoir une légère différence salariale qui est plus favorable aux ingénieurs principaux. C'est la seule différence.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : pourquoi y a-t-il une création de poste ? Il n'existait pas déjà ce poste ? On l'avait fermé ? Je ne comprends pas trop. C'était un poste qui était vacant, non ?

**Monsieur le Maire** : ce sont les – comment dire – j'appelle ça les arcanes de la fonction publique. C'est-à-dire qu'il faut ouvrir les postes en fonction du grade de l'agent qui est recruté. Alors, si vous voulez, le poste de DGS qui est un détachement fonctionnel pris par arrêté du maire donc, c'est le même pour tous enfin, qui fixe les conditions, mais je ne vais pas rentrer dans les RH. C'est pour ça qu'on est très souvent, en Conseil Municipal, en train d'ouvrir et de fermer des postes, parce qu'il faut les adapter aux agents qui nous rejoignent. Ceux qui s'en vont partent. C'est-à-dire que quelqu'un qui est sur un poste lambda, n'importe, s'il est recruté enfin, si c'est un agent de même catégorie, mais pas du même échelon, il faut rouvrir. Ce sont toutes les prescriptions qui font donc que là, on ouvre. Le recrutement a été validé. La personne a dit oui donc, on ouvre le poste qui correspond à sa catégorie.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : j'ai bien compris donc, il faudra fermer celui qui existait auparavant ?

**Monsieur le Maire** : bien sûr que le poste d'attaché principal...

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : ce n'est pas fait ?

**Monsieur le Maire** : c'est ça alors, je ne sais pas si c'est prévu là, Monsieur PERY ?

**Monsieur Denis PERY** : pour compléter les propos, Monsieur DISY était attaché principal alors que Madame SEIXAS est ingénieure principale, ce qui justifie l'ouverture de grade. Après, normalement, dans le tableau des emplois, le poste d'attaché principal devra être fermé.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : merci pour cette précision.

**Monsieur le Maire** : ce sont les jeux habituels de fermeture et d'ouverture de poste qui sont dans la caractéristique de la Fonction publique. Y a-t-il d'autres interventions ?

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## **22 x 15 - Création d'un poste permanent de Gestionnaire élections et recensement-officier d'état civil**

Il convient de créer un poste de gestionnaire élections et recensement-officier d'état civil, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Cet emploi sera ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Donc, il est demandé de se prononcer sur la création de ce poste.

**Monsieur le Maire** : ce poste vient renforcer les effectifs de l'accueil qui sont très souvent en tension, s'il y a des absences ou des arrêts maladie ou des problématiques diverses et variées notamment liées au Covid-19 et viendra remplacer un poste déjà existant dans la Commune, celui de la personne qui s'occupait des transports scolaires, mais je pense que nous y reviendrons tout à l'heure dans les questions diverses. Y a-t-il des remarques ?

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : j'ai bien entendu ce que vous nous dites, mais j'aimerais bien avoir quelques explications. Il s'agit bien d'un nouveau recrutement, mais on ferme un autre poste ?

**Monsieur le Maire** : c'est quelqu'un qui part à la retraite et que l'on remplace sur ce poste-là. Après, on va retrouver le mécanisme des postes comme ils ne seront pas tout à fait les mêmes, etc. d'ouverture et de fermeture de postes.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : ce n'est pas tout à fait les mêmes missions ?

**Monsieur le Maire** : non, c'est exact. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes missions. Par contre, c'est un pour un, il n'y a pas de création de poste supplémentaire. D'autres interventions ?

**Monsieur Thierry ANDRAU** : est-ce que le poste sera fait en interne ? Le recrutement sera-t-il fait en interne ?

**Monsieur le Maire** : en tous les cas, il y a eu un appel à candidatures dans lequel les agents en interne peuvent tout à fait candidater, oui. Comme à chaque fois sur ce type de postes-là, les agents sont invités à candidater. Ce que je veux dire par là, c'est que ce n'est pas forcément un recrutement externe, c'est un poste qui a été ouvert et les agents de la Collectivité, bien sûr, sont invités à candidater.

**Monsieur Thierry ANDRAU** : c'est mieux de privilégier la promotion interne quand même.

**Monsieur le Maire** : je vais vous dire oui et non. C'est-à-dire qu'il faut aussi voir que les missions, parce que parfois, les missions proposées n'intéressent pas les agents donc voilà. Mais il n'y a aucun blocage dans ce sens-là. D'autres interventions ?

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

24/38

## 22 x 16 - Modification du temps de travail d'un emploi

Vu la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet (10 heures hebdomadaires) pour des nécessités dans le service, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification.

Celle-ci entraînerait la suppression, à compter du 3 février 2022, de cet emploi (le nouveau) et à la création, à cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) du poste d'adjoint administratif.

**Monsieur le Maire** : *il s'agit d'un agent qui était à 10 heures dans la collectivité et qui va passer en temps plein. Y a-t-il des questions ?*

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## 22 x 17 - Mise à jour du tableau des effectifs permanents

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs permanents, comme exposé ci-dessous :

- **Suite aux changements de grades :**
  - d'un technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, suite à l'obtention du concours par un agent occupant les fonctions de chargé de développement territorial et instructeur gestionnaire des dossiers ;
  - d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, occupant les fonctions d'ASVP.
- **Suite à l'arrivée d'un nouvel agent qui a le grade de chef de service de la Police Municipale, à temps complet ; j'en profite pour souhaiter le bienvenu à Monsieur Sylvain CARUBIA qui nous a rejoints depuis le, non pas le 1<sup>er</sup> janvier ni le 2 janvier, mais le 3 janvier, si je ne me trompe pas, qui a pris le poste de chef de service de la Police Municipale de Saint-Lys, bienvenue à vous ;**
- **Suite au décès d'un agent des espaces verts, au grade d'adjoint technique.**
- **Suite aux suppressions de grades, après avis du CT en date du 19 janvier 2022, mutations de trois agents pour les grades suivants : attaché principal, à temps complet, assistant socio-éducatif de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet et chef de service PM principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le tableau modifié et fondé sur des choses extrêmement règlementaires.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : *concernant le total des effectifs, on en est réellement à combien d'employés municipaux avec ces recrutements ?*

**Monsieur le Maire** : *c'est marqué là, je crois.*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : *c'est juste une précision.*

**Monsieur le Maire** : *nombre total : 75 agents sur la Collectivité.*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : par rapport à ce dont on avait discuté cette année, il y a encore des recrutements à faire visiblement, non ? Sur les emplois qui avaient été votés. Tous les recrutements sont faits, là, ou il en manque ?

**Monsieur le Maire** : on est à jour donc pour moi, il n'y a pas de souci particulier. Si d'autres venaient à venir, on en parlerait en Conseil Municipal, mais pour l'instant, on est à jour de ce qui avait été prévu. Je n'ai pas d'alerte particulière. D'autres interventions ?

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## COMMUNICATION DU MAIRE

**Monsieur le Maire** : je voudrais profiter de cette communication du Maire pour vous dire que depuis le 10 janvier 2022, sous l'impulsion de la Collectivité, en partenariat avec l'ARS et grâce au pilotage du Docteur HOMEHR de Rieumes que je remercie vivement, le centre de vaccination de Saint-Lys a pu rouvrir ses portes. Un centre dimensionnel à l'échelle du territoire qui vient compléter les centres déjà existants. Il offre un service de proximité aux habitants de notre bassin de vie. Mercredi, une ligne dédiée sera réservée pour la vaccination des enfants. Compte tenu des difficultés rencontrées par nos concitoyens pour se faire tester, il sera également possible de pratiquer les tests PCR. Je voudrais chaleureusement remercier ce soir les infirmières de notre territoire, les médecins de Sainte-Foy-de-Peyrolières de Rieumes et ceux qui s'impliqueront à venir, pour leur implication au quotidien. Remercier chaleureusement tous les bénévoles qui participent chaque jour à l'installation, à l'accueil et à l'organisation. Enfin, remercier chaleureusement Madame Arlette GRANGÉ pour toute l'énergie qu'elle met au service du fonctionnement de ce centre pour nos concitoyens. Merci à tous. Je remercie également tous les services de la Mairie qui ont permis de mettre en place rapidement ce complément de service sur notre territoire.

## QUESTIONS DIVERSES

**Monsieur le Maire** : il y avait une question qui concernait tout le monde, puisqu'elle est arrivée par Monsieur POMERY, puis relayée par les autres personnes du groupe de l'opposition. Qui souhaite la poser, Monsieur POMERY ou quelqu'un d'autre ?

**Monsieur Laurent POMERY** : cette question est posée au nom de tout le groupe minoritaire. Monsieur le Maire, vous avez récemment porté plainte contre une commerçante de Saint-Lys. Quelle place accordez-vous à la liberté d'expression et à la critique de l'homme public dans notre village, en particulier, dans les conversations d'ordre privé ?

**Monsieur le Maire** : mesdames et messieurs, d'abord, sur la formulation de votre question, j'apporte un petit correctif, mais qui a quand même son importance : je n'ai pas porté plainte contre une commerçante de Saint-Lys, mais contre une citoyenne qui a eu des propos déplacés à l'égard de ma fonction. Je souhaiterais préciser que j'ai été à sa rencontre pour en parler avec elle le jour du marché de Noël. Malheureusement, elle est restée campée sur sa position et n'a pas jugé que cela méritait d'excuses. Je voudrais également rappeler que les mots « Facebook » et « privé » sont totalement incompatibles et que bien évidemment, je défends et nous défendons la liberté d'expression, tant

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

qu'elle ne porte pas atteinte aux personnes et aux fonctions et qu'elle reste dans le cadre de la loi. Dans ce cas précis, ma démarche a consisté à dire « stop » aux tristes dérives constatées chaque jour sur les réseaux sociaux et uniquement à cela. Il doit y avoir des limites et, en premier lieu, celle du respect. Je profite également de votre question pour compléter les communications faites sur ce sujet, notamment le reportage de France 3 où il a été dit que c'était le Maire qui avait porté cette affaire sur la place publique. Ce n'est pas le Maire qui a porté cette affaire sur la place publique, puisque vous savez, comme moi, que les plaintes restent confidentielles jusqu'à ce qu'un éventuel jugement soit prononcé, si le procureur décidait éventuellement de poursuivre devant un tribunal. Ce n'est pas non plus le Maire qui a alerté la presse et les journaux télévisés. Je terminerai en disant que je voudrais conclure sur la vocation et le rôle d'une association de commerçants et les préoccupations qu'elle doit poursuivre. Sur son réseau, on lit aujourd'hui des commentaires et des propos agressifs, voire violents, sur une affaire qui, finalement, ne la concerne pas. Je le redis, ce n'était pas une plainte contre une commerçante. Il serait dommage que cette structure cède aux pressions politiques et s'éloigne de ses objectifs initiaux qui sont, en tout premier lieu et avant toutes choses, de promouvoir le commerce de proximité. En aucun cas il ne s'agit d'enlever la liberté d'expression à qui que ce soit.

Je vous propose, Monsieur MICHAS, de passer à vos questions.

**Monsieur Jean-Pierre MICHAS :** Monsieur le Maire, le dossier CPAR est sur votre bureau depuis maintenant 10 mois. Vous écrivez un peu avant Noël, je vous cite : « La mobilisation pour un projet différent d'un CPAR et les actions à suivre. La motion porte ses fruits et le travail continue », sans plus de précision. Pouvez-vous préciser aux Saint-Lysiens la nature de la mobilisation et la nature des fruits ?

**Monsieur le Maire :** Monsieur MICHAS, je voudrais vous rappeler que ce projet fait suite à un appel à projets porté par l'État et par un opérateur indépendant. La Commune n'a jamais été sollicitée et s'est retrouvée devant le fait accompli. Nous l'avions déjà dit. L'obtention d'informations sur la nature réelle du projet porté par le groupe Adoma, acquéreur d'une parcelle privée, n'est due qu'à la ténacité de nos services communaux que je remercie ici publiquement, faute de quoi, jamais nous n'aurions été informés par les porteurs de projet avant l'irréversibilité de ce dossier. Nous avons reçu le groupe Adoma encore début janvier. Nous sommes en lien régulier avec la préfecture, mais je vous avoue que les négociations sont difficiles et restent insatisfaisantes. Adoma a fait des propositions de cession à la Commune d'une partie du foncier, de diminution des capacités d'accueil de 30 familles ou de contrat de périodicité où il s'engagerait à quitter la commune sous 10 ans. Nous n'y sommes pas favorables. Nous restons convaincus que ce projet n'est pas adapté à notre territoire ni au public accueilli d'ailleurs. Le montant investi sur le foncier ne permettra pas les investissements nécessaires à accueillir dignement. Nous ne lâchons pas ce combat et même si nous n'avons pas la propriété, s'il s'agit de dispositions supra communales, si les soutiens se dérobent et si chacun était amené à voir ce sujet sous le tapis, nous continuerons à nous opposer avec tous les moyens à notre disposition. Je vous engage, d'ailleurs, à en faire de même. Ne renouvelez pas, s'il vous plaît, vos positions incompréhensibles. Je m'adresse à l'ensemble des groupes de l'opposition, vis-à-vis de la motion de refus que nous vous avons proposée en Conseil Municipal. Chaque initiative, chaque action doit servir notre commune avant tout. Je vous propose de passer à la question suivante.

**Monsieur Jean-Pierre MICHAS :** j'aurais bien revu la question précédente, parce que bien évidemment, ce n'est pas la bonne réponse.

**Monsieur le Maire :** ce n'est pas la réponse que vous attendiez, Monsieur MICHAS, et je le regrette.

**Monsieur Jean-Pierre MICHAS :** sur la nature des fruits, mais pour l'instant, je n'ai vu aucun fruit.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

**Monsieur le Maire :** vous savez, les fruits, tant qu'ils ne sont pas mûrs, on ne les mange pas, ils sont trop acides. Mais je vous en prie.

**Monsieur Jean-Pierre MICHAS :** on va passer à la suite. La deuxième : des rumeurs persistantes circulent concernant le Café de France, évoquant l'installation dans les locaux d'un centre d'accueil pour jeunes en difficulté. Qui est le nouveau propriétaire ? L'EPFO. Quelle destination va-t-il donner au bâtiment ? Merci.

**Monsieur le Maire :** je reconnais bien là, Monsieur MICHAS, vos poncifs, des rumeurs, du croustillant et toujours de l'à peu près. Il est toujours dommageable de commencer une question qui concerne un vrai sujet, un sujet sérieux, le Café de France, en parlant d'une rumeur. Les rumeurs à Saint-Lys... bref. J'en profite pour vous rappeler que cela fait près de 20 ans que la Commune et ses différentes municipalités ont identifié le fort potentiel de ce lieu et cherchent à le faire revivre. Grâce à notre partenariat avec l'EPFO, nous avons pu réaliser une acquisition amiable avec les propriétaires. C'est le fruit d'un long travail. Cet édifice fait l'objet d'une fiche action dans le cadre du contrat de bourgs-centres, axe n° 2 : « Cœur de Bastide, dynamique socio-économique, espaces publics, déplacement et valorisation patrimoniale ».

La fiche n° 1 est de créer un espace hybride en cœur de Bastide. Cette fiche action est diffusée en toute transparence sur le site Internet de la mairie et est abordée pendant la campagne des municipales dans l'équipe dont, Monsieur MICHAS, vous disiez faire partie, mais probablement vous avez dû oublier. Donc aujourd'hui, l'EPFO assure effectivement le portage foncier. L'étape 1 est franchie donc, vont venir les trois étapes suivantes :

- étudier la faisabilité d'un programme mixte au service des besoins du cœur de la Bastide et de ses acteurs et de son potentiel économique : l'EPFO, CAUE, villes, collectivités, citoyens commerçants et associations, etc. ;
- identifier un ou des exploitants pour le site, ainsi qu'un investisseur avec un appel à manifestation d'intérêt, par exemple ;
- identifier les partenaires institutionnels de l'opération et leur capacité d'actions, régions, ANAH, EPFO, CDC, CD, ADEME, etc. et engager la dynamique collective sur plusieurs temps.

Donc, nous sommes très loin, Monsieur MICHAS, de la rumeur.

**Monsieur Jean-Pierre MICHAS :** je remercie quand même, si ça se réalise, ce serait plutôt positif, mais bon, l'avenir nous le dira.

**Monsieur le Maire :** comme sur tous les dossiers, Monsieur MICHAS. Mais c'est vrai que ce bâtiment, ça fait très longtemps qu'on en parle, je le redis. Beaucoup de municipalités y ont œuvré. Grâce au travail des services et à notre partenariat avec l'EPFO, je le redis, il a pu sortir.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** juste, le Café de France, ça ne fait pas 20 ans qu'il est fermé, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** 18 ? 16 ? 14 ?

**Monsieur Thierry BERTRAND :** même moins. On va aller à 15.

**Monsieur le Maire :** voilà, on est à 15. D'accord, ce n'est pas 20 ans.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** Monsieur le Maire, le PLU de Saint-Lys est en révision depuis le 2 novembre 2015. Après nous avoir annoncé son approbation pour décembre 2019, puis décembre 2020, puis premier trimestre 2021, puis décembre 2021, nous voilà au mois de janvier 2022, toujours dans l'attente de son approbation. Pouvez-vous nous indiquer les raisons qui vous ont amené à retarder cette approbation attendue par de nombreux Saint-Lysiens ?

**Madame Céline BRUNIERA :** sur la période que vous citez, Monsieur BERTRAND, il faut effectivement

*rappeler les évènements majeurs qui ont troublé l'avancée des travaux de cette révision. J'en citerai trois et non des moindres. Les élections municipales anticipées de 2016 qui ont conduit à un changement de municipalité, à une reprise du travail en cours, une appropriation des documents, des acteurs concernés, de nouvelles directives et le maintien du PADD voté en janvier 2016.*

*Deuxième évènement : l'obligation d'une étude environnementale sur quatre saisons, imposée en 2020 après la saisie à l'appui des documents quasi arrêtés des institutions. Le décalage inhérent est d'un an, les quatre saisons et ses conséquences sur l'ensemble des documents qui ont dû être modifiés pour intégrer les observations et prescriptions.*

*La crise du Covid-19 qui, depuis 2020, nous a ralenti, voire nous empêche dans l'organisation des nécessaires rencontres pour mener les étapes de cette révision.*

*Concernant l'approbation, nous avons reçu, le 10 décembre dernier, le dernier avis PPA. Il s'agit de celui de la MRAe qui nous semblait fondamental. Les services de la Collectivité procèdent actuellement à l'analyse des 21 avis, pour une restitution courant du mois de janvier 2022. Certains avis comportent des observations, des réserves, des prescriptions qu'il conviendra de prendre en compte. La restitution d'analyse vous sera prochainement exposée lors d'une commission communale, où vous pourrez prendre connaissance des informations, vous en approprier le contenu et exprimer votre avis sur les éléments à intégrer, les suites à donner, les mesures et les conséquences sur l'aménagement de notre territoire.*

**Monsieur Thierry BERTRAND :** *mais est-ce que pour autant, vous pouvez nous donner quand même une date approximative ?*

**Madame Céline BRUNIERA :** *non, je ne peux pas vous donner de date, puisque je viens de vous expliquer qu'on va vous présenter les documents en commission et que vous allez en prendre connaissance pour pouvoir les appréhender et les comprendre. Effectivement après, nous aurons à les traduire ces documents, à prendre en compte les observations, réserves, etc. En fonction des décisions qui seront prises en commission communale, on pourra établir un rétroplanning sur ce qui va se passer. Je ne vais pas vous donner le résultat avant d'avoir mené et l'analyse et la restitution et la commission. Ça paraît compliqué.*

**Monsieur Thierry BERTRAND :** *vous l'aviez déjà fait jusqu'à présent alors, on n'en est plus à ça près maintenant.*

**Madame Céline BRUNIERA :** *si vous voulez, jusqu'à présent, on vous a toujours donné un rétroplanning prévisionnel, en vous disant effectivement que c'était une prévision et que c'était soumis avant approbation aux avis des PPA. Selon les avis, on les prendrait en compte, selon les procédures qui sont très cadrées pour les révisions de PLU, selon un protocole ou un autre, en fonction des avis qui sont donnés. On ne peut pas vous donner de certitude avant de connaître les avis des uns et des autres sinon, on ne soumet pas.*

**Monsieur Thierry BERTRAND :** *est-ce qu'on peut penser quand même à avoir une enquête publique au printemps ?*

**Madame Céline BRUNIERA :** *non, mais je ne vais pas vous donner de résultat. C'est ridicule.*

**Monsieur Thierry BERTRAND :** *le ridicule, c'est vous qui vous y mettez toute seule.*

**Monsieur le Maire :** *pas du tout, puisqu'on vient de vous expliquer que les choses allaient être vues prochainement avec vous en commission.*

**Monsieur Thierry BERTRAND :** *on a entendu.*

**Monsieur le Maire :** *Monsieur BERTRAND, question suivante.*

**Monsieur Thierry BERTRAND :** *Monsieur le Maire, est-ce que les constructions des colonnes enterrées sur notre commune par Muretain Agglo, en tant que maître d'œuvre, ont fait l'objet d'une*

autorisation d'urbanisme ? Si oui, lesquelles ? Sinon, pourquoi ?

**Monsieur le Maire :** Monsieur BERTRAND, je voudrais vous rappeler que les OM et la voirie sont des compétences de Muretain Agglo. Nous avons travaillé avec les agents communautaires et avons exprimé notre souhait de voir des colonnes enterrées sur la commune. Nous avons, ensemble, priorisé le centre-ville depuis la Gravette jusqu'aux Glycines, puisqu'on connaît les problématiques qu'il y a. Le Muretain Agglo a donné suite à nos requêtes, les a inscrites au budget, a mis en place et a mené les études nécessaires, qu'il s'agisse de définir les besoins, les volumes en fonction du périmètre d'intervention, de l'organisation des collectes, du repérage de réseaux, des emplacements, des études du sol et structures ; que sais-je ?

Tout ceci est mené par les services de l'Agglomération, puisqu'on leur a délégué la compétence donc, ce sont eux qui mènent toutes les opérations. Etant donné que c'est une compétence déléguée, ce travail n'est pas mené par les services de la Collectivité et n'est pas de notre ressort. Nous pouvons évoquer des problématiques communes, transmettre des informations et questionnements. On les suit avec eux. L'ingénierie et le suivi du dossier se fait par Muretain. Pour savoir, je vous invite donc à vous rapprocher de Muretain Agglo pour toutes informations complémentaires, puisque c'est lui qui a tous les éléments pour vous répondre : « Pourquoi ils ont fait ces choix-là ? » Enfin, les choix, en tout cas, dans la procédure, ils vous diront pourquoi ils ont fait ce qu'ils avaient à faire.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** Monsieur le Maire, vous ne répondez pas. Je vous demande si ce type de travaux nécessite une autorisation d'urbanisme. Je pense qu'on a, à Saint-Lys, un service instructeur qui est capable de nous dire si les travaux qui ont été menés par Muretain Agglo, – ça aurait pu être par n'importe quel pétitionnaire qui se trouve dans la salle –, est-ce que ces travaux doivent faire l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux pour être effectués ? Ça, c'est vous, en tant que Maire, qui avez la possibilité de me dire si, oui ou non, il y a besoin d'une autorisation. Vous voyez, Monsieur le Maire ?

**Monsieur le Maire :** oui.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** mais vous ne m'avez pas répondu. Vous me répondez que c'est le Muretain Agglo. Si demain, je construis quelque chose chez moi et sans permis de construire, vous allez venir me voir, vos services vont venir me voir en me disant : « Monsieur BERTRAND, vous n'avez pas déposé de permis de construire, votre construction est illégale ». Donc, aujourd'hui, je vous demande s'il y a une légalité sur la construction de ces colonnes enterrées sur la voie publique.

**Monsieur le Maire :** ce que je vous réponds, c'est que Muretain Agglo a mené son dossier dans le respect des règles.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** alors, on va rentrer dans le détail. Vous avez un article L. 421-3 du code de l'urbanisme qui précise que lorsque des travaux de mobilier urbain – parce que les colonnes enterrées sont assimilées à du mobilier urbain – sont réalisés dans un périmètre de patrimoine classé ou inscrit, il y a obligatoirement l'objet d'une déclaration préalable de travaux transmise aux architectes des Bâtiments de France. À ce jour, je pense que ça n'a pas été fait puisqu'on n'a vu aucun affichage qui aurait permis à tout citoyen de Saint-Lys de savoir ce qui allait se passer aux différents endroits où vous avez placé vos colonnes. Donc là, si cela s'avère exact – je mets des bémols, parce que je ne suis pas juriste – mais si c'est exact, ça veut dire que vous avez fauté par le fait que vous n'avez pas demandé une déclaration de travaux au Muretain Agglo, en tant que maître d'œuvre.

**Monsieur le Maire :** nous avons passé commande au Muretain Agglo, comme on le fait avec les maîtrises d'œuvre, pour qu'il fasse son travail.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** mais vous ne me répondez pas, Monsieur le Maire, ce n'est pas ça.

**Monsieur le Maire :** mais si, je vous réponds.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

**Monsieur Thierry BERTRAND** : la question n'est pas là. Est-ce qu'il y a une autorisation ? C'est tout. Elle n'est pas compliquée, cette question.

**Monsieur le Maire** : je ne vérifie pas si le...

**Monsieur Thierry BERTRAND** : c'est-à-dire que moi demain, je construis là où je veux et comme je veux ?

**Monsieur le Maire** : non, ça n'a rien à voir.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : ah bon ? Pourquoi ?

**Monsieur le Maire** : parce que sur la compétence urbanisme, nous avons la compétence ici, en commune. Donc ça, on est chargé de le faire...

**Monsieur Thierry BERTRAND** : mais là, c'est de l'urbanisme, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : mais sur le travail du Muretain Agglo, nous avons délégué la compétence. Donc, nous avons demandé, quand nous avons passé la commande, au Muretain Agglo de faire toutes les démarches nécessaires. Ils nous ont assuré qu'elles étaient faites donc ensuite, on va revenir vers eux, c'est tout. Je vous invite à les interroger.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : on va vérifier, mais je vous interroge, parce que c'est vous qui êtes quand même, en tant que Maire, le responsable de l'urbanisation et des droits d'urbanisation sur Saint-Lys.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : il y avait d'abord les questions d'un autre groupe et de Madame CAMI, si je ne me trompe pas.

**Monsieur le Maire** : j'ai vu la motion en premier.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : c'est exact, excusez-moi, au temps pour moi.

## **22 x 18 - Motion du Conseil Municipal pour le soutien d'une personne âgée agressée**

Le groupe d'opposition « Imagine Saint-Lys », représenté par Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER souhaite qu'une motion soit prise suite à l'agression d'une personne âgée et procède donc à la lecture de celle-ci : « Vu qu'une personne âgée de 85 ans a été molestée le jour de Noël dernier, près de la Halle de Saint-Lys, le Conseil Municipal tient à lui apporter son soutien et sa compassion face à cette agression. Il condamne toute violence de rue, car notre commune aspire à la tranquillité, au respect d'autrui et à la convivialité entre générations. »

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil Municipal, celui-ci doit décider d'accepter la motion, de la rejeter ou de la renvoyer en commission pour étude.

Suite au débat, Monsieur le Maire propose de rejeter cette motion.

En effet, il n'appartient malheureusement pas à un Conseil Municipal de délibérer sur certains dossiers, tels que ce dernier.

Le Conseil Municipal rejette donc cette motion.

**Monsieur le Maire** : Monsieur REY-BETHBEDER, messieurs et mesdames du groupe Imagine Saint-Lys, je crois que nous aspirons tous à une vie en sécurité à Saint-Lys et que nous condamnons tous, au sein du Conseil Municipal, toute forme de violences. Les forces de l'ordre sont là pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Toutes les affaires suivent des procédures bien précises et chacun travaille dans son domaine de compétence. Chacun éprouve de la compassion pour les victimes de tout acte violent et chacun peut l'exprimer à sa façon.

A ce jour, il y a eu un fait relaté dans la presse qui s'est déroulé le 24 décembre près de la Halle de

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

*Saint-Lys. La personne concernée a déposé une plainte à la gendarmerie et à ce jour, les procédures suivent leur cours. Nous avons récemment connu d'autres drames, des suites de violences conjugales, de misères sociales ou de situations d'extrême solitude qui nous ont aussi profondément touchés et révoltés, bien que non relayés dans les différents réseaux de communication.*

*Il n'est pas du ressort du Conseil Municipal d'exprimer de la compassion pour chaque victime, pas parce que l'ensemble de la collectivité n'en éprouve pas, mais parce que ce n'est pas son rôle. Par conséquent, je ne peux que déclarer cette motion sans objet. Je vais donc proposer le rejet au vote.*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** *vous remarquerez que dans le cas présent, il s'agit d'une personne de 85 ans, que ça a été fait le jour de Noël. C'était une façon aussi d'exprimer notre solidarité et de montrer justement ce que vous avez dit, c'est un symbole. Vous avez dit vous-même que l'affaire a été médiatisée. Ça permet justement de montrer notre volonté. J'acte bien que vous ne voulez pas rentrer dans ce cadre-là.*

**Monsieur le Maire :** *oui, parce que quand les affaires sont relatées dans la presse...*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** *les Saint-Lysiens apprécieront.*

**Monsieur le Maire :** *non, mais Monsieur REY-BETHBEDER, je ne vous ai pas coupé donc, je vous remercie de ne pas me couper. Les faits sont relatés dans la presse. Il y a une enquête en cours. Tant que l'enquête n'est pas terminée, nous ne nous positionnerons pas sur cette affaire-là parce que ce n'est pas notre rôle.*

*J'éprouve beaucoup de compassion pour tous les sujets qui peuvent se passer sur Saint-Lys, à titre de Maire et à titre personnel. Je pense que c'est le cas de l'ensemble des élus du Conseil Municipal. Par contre, le Conseil Municipal ne peut pas prendre parti pour qui que ce soit, surtout quand une enquête de gendarmerie est en cours. Par contre, j'exprime de vive voix notre profonde compassion pour cette personne, mais sans vote d'une motion parce que ça, on sort de notre rôle de Conseil Municipal. Donc, je vous propose de rejeter cette motion.*

Pour : 20

Contre : 9

Abstention : 0

**Madame Nathalie CAMI :** *Monsieur le Maire, le poste d'infirmière scolaire rattaché aux écoles et responsable de bus sera-t-il pourvu prochainement, suite à un départ à la retraite ?*

**Monsieur Fabrice PLANCHON :** *Je vais répondre pour Madame CAMI. Déjà, précisons qu'il n'y a jamais eu de poste d'infirmière à la Mairie de Saint-Lys. En revanche, nous avons, depuis plusieurs années, un agent municipal qui apportait un support aux directeurs d'école sur la gestion des PAI (Projets d'accueil individualisé). Or, comme nous en avons discuté avec les directeurs d'écoles, cette compétence est du ressort de l'Éducation nationale. Donc, en commun accord avec eux sur ce point précis, nous allons repositionner cette compétence au bon endroit, c'est-à-dire aux mains des directeurs d'établissement. Donc, il ne s'agit effectivement pas d'une compétence municipale.*

*Quant à l'organisation du transport, le Muretain Agglo aujourd'hui s'appuie sur ce départ à la retraite de cet agent précis pour redéfinir, en coordination avec la Commune, le fonctionnement du transport scolaire tel qu'exercé sur l'ensemble des communes concernées. C'est donc une référente aujourd'hui du Muretain Agglo qui a été nommée justement cette semaine et qui sera présente tous les matins sur le terrain, en lien avec notre service municipal qui gère aujourd'hui la scolarité. Ces changements ont été partagés avec l'ensemble des agents concernés. Cette semaine, nous avons rencontré donc, tout le monde a été informé de la nouvelle organisation et de la nouvelle démarche. Bien sûr, tous ces changements ont été partagés longuement avec les directeurs et directrices d'école.*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

32/38

**Monsieur le Maire** : question suivante.

**Madame Nathalie CAMI** : Monsieur le Maire, combien de plaintes avez-vous déposé dans l'exercice de votre mandat depuis votre réélection en 2020 ?

**Monsieur le Maire** : Madame CAMI, est-ce que vous pourriez préciser de quelles plaintes vous parlez ?

**Madame Nathalie CAMI** : suite à ce qui s'est passé avec la personne, donc trois commerçantes et contre une personne avec qui vous avez des soucis, est-ce qu'il y a eu d'autres personnes sur la commune, contre qui vous avez porté plainte depuis votre réélection ?

**Monsieur le Maire** : c'est bien de ça dont on parle. Je vous réponds que s'il s'était agi des plaintes pour dégradation dans la commune, à chaque acte malveillant, je dépose une plainte et je vous avoue que je ne les compte pas ; ce qui est dans mon rôle.

Comme il s'agit de cette plainte, en rapport avec celle qui occupe les médias aujourd'hui, c'est la seconde depuis 14 ans que je suis élu sur ma commune. La première, assez récente elle aussi, concernait deux personnes et la diffusion d'informations confidentielles me concernant et pouvant mettre ma famille en danger. C'est très loin, très, très loin de ce qui est affirmé sur les réseaux sociaux, n'est-ce pas ? Comme quoi, je serais, soi-disant, coutumier du fait. Une rumeur supplémentaire alors, Monsieur MICHAS, si elle vous tente, allez-y, je vous en prie.

Mais revenons à l'objet de votre question qui, sur le fond, me dérange profondément, car je ne m'explique pas ce que vous cherchez. Peut-être est-ce lié aux écrits publiés par Monsieur REY-BETHBEDER justement sur le réseau de l'association des commerçants ? Monsieur REY-BETHBEDER, je vous cite : « La protection juridique du Maire de Saint-Lys va passer à 45 000 € par an. Elle est actuellement assurée par le cabinet Bouyssou. Cette somme conséquente a sensiblement augmenté et est payée par tous les contribuables Saint-Lysiens. Cette dérive juridictionnelle coûteuse aboutit à cette plainte déplacée ». Ce sont, Monsieur REY-BETHBEDER, vos propos.

Je rappelle qu'un dépôt de plainte est gratuit et que les affaires du Maire de Saint-Lys en justice sont bien maigres à ce jour, parce que hormis celle qui nous intéresse récemment, je ne pense pas qu'il y en ait d'autres. Démonstration, si cela était nécessaire, des préjudices facilités par les dérives de ces réseaux. Monsieur REY-BETHBEDER, vous qui vous revendiquez de la charte Anticor, pensez-vous admissible que des élus de la République du Conseil Municipal de Saint-Lys se permettent d'écrire de telles affirmations sur les réseaux sociaux ? Car ce que vous avez écrit n'est autre que de la désinformation et de la récupération politique. Trouvez-vous que ce soit le lieu ? Trouvez-vous que cela valorise nos commerces ? Peut-être n'est-ce pas votre objectif ? Je n'en sais rien. En écrivant cela, Monsieur REY-BETHBEDER, vous mentez à vos lecteurs en toute conscience et c'est très grave de la part d'un élu d'une commune.

Pour argumenter mon propos, je rappelle, comme vous le savez, que ma protection juridique, en tant que maire, comme celle de chaque élu qui le souhaiterait, est assurée par la souscription d'une assurance facultative, spécifique prise à mes frais. Par contre, tout élu du Conseil Municipal, y compris ceux des groupes d'opposition, peuvent demander la protection fonctionnelle de la mairie dans une affaire municipale. Cela passe alors en délibération spécifique et cela est validé par le Conseil Municipal. Avez-vous vu passer quelque chose de ce genre, Monsieur REY-BETHBEDER ? Je ne crois pas. La ligne budgétaire dont vous parlez est strictement sans rapport avec ce que vous avez écrit et vous le savez, puisque vous avez demandé toutes ces précisions lors de la présentation du budget. Cette ligne budgétaire est là pour défendre la Collectivité de toutes les actions en justice intentées contre elle : les recours, les plaintes, y compris celles menées par les élus de l'opposition, parce que là, oui, cette ligne est impactée parce que ça coûte de l'argent à la Collectivité et donc, aux

contribuables. Là, oui.

Pour terminer, vraiment je voudrais souligner qu'il est navrant de la part d'un élu de la République, encore une fois, de contribuer aux rumeurs, aux mensonges et d'alimenter l'agressivité portée aujourd'hui par les réseaux sociaux. Je suis atterré du degré de méconnaissance dont vous faites preuve sur la tenue des affaires municipales, en écrivant de tels propos. Je suis atterré de vos mises en scène pour faire d'une flammèche un incendie, essayant à toutes forces d'atteindre ma crédibilité et mon intégrité.

Si vous avez fait du sport dans votre jeunesse, Monsieur REY-BETHBEDER, est-ce que la notion de fair-play vous évoque quelque chose ? Vous n'avez pas remporté la place aux dernières élections, dont acte, tirez-en des leçons. Battez-vous dignement avec des projets, des propositions, de la bienveillance et de la solidarité, que sais-je ? Mais pas ça, Monsieur REY-BETHBEDER, pas la stratégie de mise sous tension, ces polémiques de détail basées sur des fausses informations, largement diffusées pour créer un phénomène de meute et recherchant la confrontation. Où allons-nous, Monsieur REY-BETHBEDER, avec ces propos ? Où allez-vous ? Est-ce que c'est cela votre projet pour Saint-Lys ?

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** alors, permettez-moi de répondre à ce discours politique. Ce n'est pas moi qui ai porté plainte contre une citoyenne et qui se trouve également commerçante dans un groupe privé sur Facebook. Ça aussi, il faudra l'expliquer aux gens, comment une conversation privée est devenue une affaire publique. Sur la protection dont vous faites... les frais concernant en effet cette protection de l'ensemble des élus – et je l'ai toujours critiqué – ont considérablement augmenté.

**Collégial :** ça n'a rien à voir.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** mais si.

**Monsieur le Maire :** ça n'a rien à voir, Monsieur REY-BETHBEDER. Vous continuez à vous enfoncer dans des propos qui n'ont rien à voir.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** non. Vous êtes dans la déclaration politique. Vous essayez de botter en touche et de ne pas répondre en particulier à ce que je vous dis. Je vous dis que vous avez poursuivi quelqu'un qui s'est exprimé sur un réseau privé et ça, c'est quand même grave. Il y a quand même une liberté d'expression. On dit ce qu'on veut en privé et vous attaquez là-dessus. Vous dites que vous n'en voulez pas aux commerçants. Ce n'est pas compris comme cela. Le message, ce n'est pas moi qui ai mis le feu, excusez-moi, c'est vous qui aviez mis le feu. Après, vous rejetez toujours la faute sur les autres. Ça, ce n'est pas admissible. Je suis en colère.

**Monsieur le Maire :** Vous êtes en colère, Monsieur REY-BETHBEDER ? Tiens donc ! Ça me fait plaisir pour une fois. Je voudrais vous dire qu'encore une fois, dans vos propos, vous dites – c'est ça que ça veut dire derrière et c'est très grave – que je me sers d'une ligne budgétaire dans une collectivité territoriale à des fins personnelles, c'est-à-dire pour me défendre. Or, ça, c'est faux, c'est totalement faux. Quant au groupe privé dans Facebook, je l'ai dit tout à l'heure, privé et Facebook, ça ne marche pas ensemble du tout. Je vous invite à aller voir sur Internet, faites une recherche des jurisprudences qu'il y a sur les groupes privés de Facebook. Je le redis, tant que les propos ne portent pas atteinte à l'intégrité d'une personne, il n'y a pas de problème. Je crois qu'il y a beaucoup de choses qui se disent sur les réseaux, peu importe. Par contre, quand ça commence à atteindre l'intégrité là, ça fait réagir. Je ne comprends pas que vous, Monsieur REY-BETHBEDER, élu de la République, élu de Saint-Lys au Conseil Municipal, tête de liste de la liste Imagine Saint-Lys, vous vous permettiez de rajouter de l'huile sur le feu parce que c'est une affaire qui aurait pu se régler, personne n'en aurait entendu parler, comme d'autres d'ailleurs. Par ailleurs, on me posait la question de savoir combien il y a eu de plaintes. Depuis 2008 où je suis élu, il y en a eue deux ; deux récentes, encore une fois, pour des

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

34/38

atteintes à l'intégrité de ma personne et des informations confidentielles me concernant. C'est cette dérive des réseaux sociaux que je condamne et que je continuerai à condamner. Je ne comprends pas, encore une fois, que vous souscriviez à ça et que vous en rajoutiez. C'est indigne de la fonction d'un élu d'un Conseil Municipal. Je m'arrêterai là.

Question suivante.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** Monsieur le Maire, de nombreux riverains de la route de Saint-Clar, entre le croisement de la Souligueres et le panneau d'entrée de Saint-Lys, se plaignent de la vitesse excessive des véhicules sur ce tronçon de route départementale. Comptez-vous demander un abaissement de la vitesse de 70 km/h à 50 km/h ?

**Monsieur Philippe LANDES :** avant de vous répondre, je vais vous faire un petit état de l'avancement de ce dossier de sécurisation. À ce jour, on a mené des études préliminaires de sécurisation sur le secteur que vous avez noté, avec la création de cheminements doux et apaisés. Ces études nous ont été présentées par le Muretain Agglo fin novembre, début décembre. Également, en parallèle, on a travaillé sur la route de Lamasquère, avec le même niveau d'études. Ces études préliminaires nous ont permis de définir des budgets estimatifs pour monter à présent les dossiers de demande de subvention et de lancer les démarches de régularisation de l'emprise foncière.

Dans cette continuité, aujourd'hui sont en cours des études techniques plus approfondies, où vont être mis en place des comptages routiers sur le trafic et sur la vitesse. Les derniers comptages qu'on avait sur la route de Saint-Clar dataient de 2017. Ces comptages vont nous permettre de connaître les véritables hypothèses, pour répondre de façon efficace à cette problématique de vitesse. Aujourd'hui, l'abaissement de la vitesse de 70 km à 50 km, je ne peux pas vous répondre parce que nous sommes sur une route départementale. Ça voudrait dire qu'il faut déplacer les balises d'agglomération. Donc, c'est une hypothèse, mais il en existe d'autres, avec la mise en place d'ouvrages de sécurisation. C'est tout le travail qui est en cours avec l'agglomération et les négociations et les discussions que nous allons avoir avec le Conseil départemental durant cette phase-là. Je rappelle que la sécurisation de ces deux axes est un des engagements de campagne que nous avons pris. Ces travaux, les études sont en cours dans le cadre de notre mandat afin d'enclencher, j'espère, les premières tranches.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** merci pour cette précision. Je tiens à faire remarquer que cette question, ce sont plusieurs riverains qui m'ont contacté. Vous avez supprimé les questions du public. Ils ont également contacté, mais ils n'avaient pas de réponse. C'est mon rôle d'élu de transmettre ça, mais il y a quand même un souci sur la réponse aux usagers sur ce type de réponse que vous pouvez leur apporter directement.

**Monsieur Philippe LANDES :** j'entends, mais si vous aviez écouté, nous avons eu le retour fin novembre, début décembre. Nous sommes le 20 janvier, puisque vous parlez de la route de Saint-Clar, il y a également la route du Cabousse. Les contrôles de vitesse ont été faits entre le 30 novembre et le 6 décembre. J'ai le rapport qui m'a été communiqué cette semaine. Les courriers vont venir, mais il y a un temps pour tout. Il y a un temps pour faire des études et derrière, les courriers d'information vont arriver. On ne répond pas sur des – comme l'a dit Monsieur le Maire – on répond sur des éléments factuels.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** en tout cas, je vous remercie pour la précision de la réponse.

**Monsieur le Maire :** Vous tenez toujours le discours en disant que je ne reçois pas les gens et je ne réponds pas aux questions. Je pense que j'ai reçu pas mal de riverains, moi ou mes adjoints ou Monsieur LANDES, parce qu'on ne peut pas être à tous les rendez-vous, mais en tout cas, on apporte des réponses. Alors, certes, on n'apporte pas toujours la réponse qu'on voudrait entendre, mais en

tous les cas, je sais qu'on a des travaux à faire sur la commune, c'est évident. On a les services de la police municipale qui sont mobilisés pour justement faire des contrôles de vitesse. On fait également, je pense, des contrôles sonores. On a mis en place une surveillance accrue des dépôts d'ordures sauvages parce que là aussi, on parle bien des incivilités qui se font partout, mais en tous les cas, on est attentif à tout ça. Il est évident que quand on fait des contrôles de vitesse et ça, les statistiques le montrent, que ce soit la police municipale qui nous remonte les statistiques ou la gendarmerie, 80 % des gens en excès de vitesse sont des riverains, c'est-à-dire des gens qui habitent sur le lieu. Donc, c'est effectivement quelque chose de très compliqué. L'abaissement systématique des limites de vitesse n'est pas forcément une bonne chose non plus. C'est à voir au cas par cas ; à traiter, comme l'a dit Monsieur LANDES. Il vient d'apporter quelques éléments de réponse, mais une nouvelle fois, je ne peux pas vous laisser dire qu'on nous pose des questions et qu'on ne répond pas, parce qu'on reçoit très souvent des gens. Je vous assure, on va essayer de s'améliorer, parce que ça me semble important, mais par contre, nous apportons, je pense, des réponses.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** ces riverains m'ont contacté au mois de janvier donc voilà. Alors peut-être, il y a quand même un délai. Il faut quand même s'améliorer sur les réponses à apporter. Je ne sais pas.

**Monsieur le Maire :** on peut toujours s'améliorer sur tous les sujets. Mais les questions de sécurité routière sont toujours des sujets complexes, puisque ça roule trop vite, vous proposez des ralentisseurs, vous avez la moitié des riverains qui disent : « Ça fait trop de bruit, on n'en veut pas ». On met des chicane : « Ça fait trop de bruits parce que ça klaxonne ». C'est très compliqué de trouver des solutions idéales pour tous. On y travaille. Monsieur LANDES pilote ces dossiers. Il y travaille. On fait le lien avec l'agglomération et on amènera les réponses nécessaires.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** sauf que quand même, sur cet axe de la route, c'est un secteur qui a été, pendant la campagne électorale, évoqué par, à peu près, toutes les listes. Il y a énormément d'enfants, c'est une problématique bien particulière. Là, il y a des réponses à apporter. Je vois d'ailleurs, vous avez dit que vous les prenez en compte. On ne peut pas dire : « Il faut des chicane ou pas », oui, sur cet axe, il faut agir et j'ai bien entendu que vous voulez agir. C'est ce que demandaient ces riverains et ce n'est pas autre chose.

**Monsieur le Maire :** ce sont des réponses que nous avons déjà apportées, j'en suis convaincu, mais bon. On y apporte, en tout cas, une réponse publique.

Question suivante.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** Monsieur le Maire, la nouvelle collecte des déchets mise en place à la fin de l'été 2021 nous apparaît être un échec. Elle ne fait qu'accroître les incivilités. Demanderiez-vous au Muretain Agglo de repenser la collecte des déchets à Saint-Lys ?

**Monsieur le Maire :** la nouvelle collecte des déchets, c'est une décision qui a été validée par le Conseil communautaire, composé de 26 communes donc, qui a été prise dans le cadre d'un vote démocratique. En premier lieu, soyons sérieux, ce n'est pas la collecte des déchets qui accroît les incivilités, mais ce sont les incivilités qui se multiplient malheureusement partout. Là, de dire ça, le raccourci est grossier. Toutes les communes, je pense, accordent une importance particulière, en lien avec l'agglomération, au traitement des déchets. Nous devons veiller à notre cadre de vie et au respect des lois. L'offre de tri des déchets a été étendue. Aujourd'hui, on trie mieux et on trie davantage. C'est important pour notre environnement et notre futur.

Nos services de police municipale, en lien avec la gendarmerie, mènent des actions de terrain – je vous l'ai dit tout à l'heure – et les répressions sur les dépôts sauvages. Nos services techniques s'organisent pour pallier aux incivilités et maintenir un cadre de vie agréable. Ces actions collectives,

et combinées de services publics et de responsabilités individuelles, sont nécessaires. Après une phase d'adaptation, nous y parviendrons. C'est essentiel, mais encore une fois, si chacun prend ses responsabilités. Pour finir, Monsieur REY-BETHBEDER, le Conseil Municipal n'est pas le lieu de ce débat. La compétence est, je le rappelle, communautaire. Vous êtes, vous-même, conseiller communautaire et ce débat devrait être porté en Conseil communautaire donc, je prends rendez-vous.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : j'ai le feu vert du public et j'en ai déjà parlé avec Monsieur M.D.-O. Carlier. Je pense que la collecte des déchets sur l'agglomération, et en particulier à Saint-Lys, ne va pas dans le bon sens. Regardons ça objectivement. Quels sont les matériaux les mieux recyclés ? On le sait, les mieux recyclés : le papier, le carton et le verre. Ce sont justement les déchets qu'on demande aux gens de rapporter, c'est-à-dire qu'on leur demande des efforts maximum.

Sur le plastique, c'est-à-dire la matière première qu'on sait la moins bien recyclée et qui cause le plus de problèmes à l'environnement – d'ailleurs, l'Allemagne va interdire sa commercialisation en 2030 et déjà en France, la loi va peu à peu dans ce sens – mais on facilite sa collecte, je veux dire, les choses sont faites à l'envers. Vous dites que les incivilités et la collecte des déchets n'ont pas de lien. Non, je ne suis pas d'accord. En fait beaucoup de gens – et vous avez raison, c'est tout à fait condamnable, certes peu de citoyens – ne rentrent pas dans ce système. Il faut aussi proposer une collecte qui puisse améliorer ce système et tenir compte aussi de l'évolution et de ce que prévoient également la législation. De toute façon, ce système que nous avons actuellement ne pourra pas se perpétuer. Il y a des changements qui sont à venir. Je constate que depuis la nouvelle collecte, il y a plus d'incivilités. C'est un fait et je le condamne. Je suis comme vous, ce n'est pas normal. Ça, c'est une réalité que tous les Saint-Lysiens ont pu constater. Vous dites qu'il n'y a pas de lien entre les deux, je vous dis qu'il y a un lien entre les deux. D'autant plus, puisque vous parlez de mes écrits, avant que ça ne rentre en application, Monsieur Frédéric GARDES qui était sur ma liste et qui s'intéresse au système d'écologie, avait déjà publié un texte prémonitoire. On l'avait déjà écrit. C'était prévisible.

**Monsieur le Maire** : les dépôts sauvages sur la collectivité, Monsieur REY-BETHBEDER, existent depuis bien avant la mise en place de la collecte qui s'est faite l'été dernier, à la rentrée puisque ça devait se faire avant. Les dépôts sauvages, je vous assure, existaient bien avant. Comme je vous l'ai dit, le débat ne doit pas se faire ici, il doit se faire à l'Agglomération, parce que c'est là-bas que nous pourrons porter, vous et moi, des messages comme quoi aujourd'hui, ça ne fonctionne pas : 26 communes, 26 maires et 59 conseillers communautaires. Il y aura des votes en fonction parce qu'aujourd'hui, le recyclage coûte aussi de plus en plus cher pour les collectivités et devient un peu plus complexe. Donc, c'est tout un ensemble de décisions qui sont prises au niveau de l'Agglomération, mais dire que depuis qu'il y a la nouvelle collecte, il y a plus de dépôts sauvages, c'est un raccourci. Non, c'est parce que les incivilités se multiplient. Ça, c'est une réalité. Juste je termine, Monsieur REY-BETHBEDER, le canapé qu'on va retrouver jeté n'importe où, ce n'est pas parce qu'on ne peut pas emmener le carton, le plastique ou le verre, c'est parce que le canapé s'y serait retrouvé de toute façon. Ça, ce n'est pas la nouvelle collecte. C'est pour ça que c'est un raccourci avec lequel je ne suis pas d'accord.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : vous savez, plus un lieu est propre, moins les incivilités se produisent. Je suis content d'entendre que si nous pouvions trouver un accord sur l'amélioration de la collecte des déchets au Muretain Agglo et le proposer ensemble, je m'y prêterais volontiers. La question est essentielle pour la commune.

**Monsieur le Maire** : il serait important d'y travailler dans le cadre des commissions du Muretain Agglo, tout à fait.

Dernière question, Monsieur REY-BETHBEDER ?

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** Monsieur le Maire, sur le site de la ville de Saint-Lys figurent encore les indemnités de 2020. Pouvez-vous nous dire quand seront affichées les indemnités des élus du Conseil Municipal de 2021 ?

**Monsieur le Maire :** alors, il n'y a pas eu de changement entre 2020 et 2021. C'est pour ça qu'on ne les a pas mises à jour. Par contre, pour les indemnités de cette année, elles seront présentées et affichées comme prévu par la loi, lors du vote du budget. Il n'y a pas eu de changement l'an dernier au moment du vote du budget, il n'y a pas de changement sur les indemnités donc, on ne les a pas remises à jour. Par contre, quand nous allons voter le budget fin mars - début avril, nous vous présenterons le tableau des indemnités mises à jour avec tous les derniers changements.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** ce sera effectif donc au mois de mars, mars-avril ?

**Monsieur le Maire :** oui, enfin, ce sera même discuté en Conseil Municipal, si nécessaire, lors du vote du budget.

Merci à tous de votre participation. Je déclare cette séance du Conseil Municipal terminée. La feuille de présence a bien été signée ? Il faut quand même signer la feuille de présence. Merci, Madame TETARD. Comme la dernière fois, il n'y a plus de signature des délibérations. Je vous souhaite une très bonne fin de soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Secrétaire de séance,  
Denis BUVAT

